

Du 3 au 9 mai 2021 - N° 4757

# le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92<sup>e</sup> année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## Le portrait du Journal du Palais

### Présidente de valeurs

Docteur en pharmacie, Macha Woronoff est la deuxième femme à accéder à la présidence de l'université de Franche-Comté. Pour elle, les étudiants d'aujourd'hui forgeront la société de demain, de quoi leur donner une place de marque dans sa mandature. *Page 24*

## L'avenir de la sécurité pensée dans la Nièvre

À Nevers, grâce à la 5G, la société Apex Drone a développé deux technologies nouvelles au service de la sécurité. *Page 4*

## Vins de Bourgogne : trois cités en une

Après la Cité des vins de Beaune le 12 mars et de Mâcon le 29 mars, celle de Chablis devrait voir sa première pierre posée dans l'été, pour une ouverture des trois sites de la Cité des vins et des Climats de Bourgogne à l'été 2022. *Page 7*

### 7 pages d'annonces légales

Lire les pages 12 à 18

# L'avenir du Centre Dauphine se dessine



Ouverture prévue au second semestre 2023... C'est l'objectif qui a été fixé pour le futur "Dauphine Dijon", 50 ans jour pour jour après l'inauguration du Centre Dauphine. En plein cœur du centre-ville de la cité des Ducs, entre la rue de la

Liberté, la rue du Bourg et la rue Bossuet, le célèbre centre commercial faisait peine à voir depuis quelques années, déserté par ses commerçants. Un abandon aussi des dijonnais au profit de la nouvelle galerie Cour Bareuzai inaugu-

rée fin 2019. Pour l'occasion, Marc Fortunato, copropriétaire du Centre Dauphine depuis 25 et qui se trouve aussi être derrière le projet Cour Bareuzai, nous en a dit davantage sur ce qui sera la nouvelle version du Centre Dauphine : Dauphine

Dijon. Un projet pour lequel l'investisseur dijonnais a travaillé en tandem avec la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, au sein de la SAS Dauphine Invest. Suivez le guide !

*Page 3*

## La transition écologique accélérée ?

Jeudi 29 avril, les experts de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) de Bourgogne Franche-Comté ont décrypté les mesures du plan de relance dédiées aux TPE et PME, en présence de leur président national, Arnaud Leroy. Pour ce dernier, si « la transition écologique est une question de survie économique », ce n'est pas

« parce qu'il y a eu un plan de relance que l'Ademe s'intéresse aux entreprises ». Ce dernier a néanmoins permis à l'Ademe de doubler son budget annuel. « Il y a une véritable appétence de la part des professionnels, il faut maintenant qu'on puisse continuer à les accompagner. »

*Pages 20 et 21*

Europe : tourisme, santé et numérique. *Page 9*



R 28302 - 4757 - 1,50 €



**LPME**  
L'Union Publique des Moyennes entreprises

**EXPERTS MARCHÉS PUBLICS**

CONSEIL  
ACCOMPAGNEMENT  
FORMATION

#### NOTRE OFFRE AUX DONNEURS D'ORDRES PUBLICS :

- Aide à la définition de stratégies d'achat
- Élaboration de dossiers de consultation des entreprises
- Analyse des offres, assistance aux négociations et suivi contractuel
- Claim management et prévention des conflits

#### NOTRE OFFRE AUX ENTREPRISES :

- Aide à la réponse aux appels d'offres
- Aide à la dématérialisation (veille, dépôt, signature, ...)
- Assistance pré-contentieux

Dijon-Lyon-Marseille  
Saint-Denis de  
La Réunion

Pour nous contacter :

www.lpme.fr  
contact@lpme.fr  
03.80.32.03.98



## Le poids de Paris dans le PIB national



## Quel est le poids économique des capitales ?

Dans sa dernière étude, Panorama des régions et des villes, l'OCDE a mis en avant la contribution de différentes capitales et leur région au PIB national d'une sélection de pays à travers le monde. Les résultats obtenus varient fortement. En tête de ce classement, la région de Séoul contribue par exemple à plus de la moitié du PIB de la Corée du Sud, tandis que la contribution de Washington D.C. à la production économique des États-Unis n'atteint même pas 1 %. La France serait quant à elle très affectée par la perte de Paris et de l'Île-de-France : la ville Lumière et ses alentours génèrent en effet 30,7 % du PIB national. Le système centralisé français ainsi que l'attractivité touristique de Paris expliquent la forte contribution de la région parisienne au PIB de la France.

## Les transactions immobilières



## Ces agences qui améliorent le métier d'agent immobilier

D'après un récent observatoire lancé par le service Meilleurs Agents, 88 % des Français ne veulent pas voir les agents immobiliers disparaître. Pourtant, 70 % essaient tout de même de vendre leur bien eux-mêmes, dans un premier temps. Au final, ce sont près de 31 % des transactions immobilières qui se sont réalisées directement entre particuliers en 2020. Par conséquent, autant de ventes en moins pour les agents. Fort de ce constat, des acteurs de la Proptech développent aujourd'hui leurs propres solutions pour permettre à l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier de faire face à ces difficultés pour faciliter le travail de l'agent et améliorer l'expérience client, avec pour objectif de réintermédier les commissions qui leur échappent, soit 3,5 milliards d'euros.

## Ma Prime Rénov'



## MaPrimeRénov' beaucoup sollicitée pour le chauffage

MaPrimeRénov' est devenue la principale aide de l'État à la rénovation énergétique des logements. D'abord réservée aux ménages les plus modestes, elle est depuis janvier 2021 ouverte à tous les propriétaires et copropriétaires. Grâce à cela, plus de 185.000 demandes ont été déposées en trois mois, soit presque autant que sur l'année 2020 (191.690). Après un délai moyen d'instruction de 17 jours ouvrés, 116.899 dossiers ont été acceptés, pour un montant total de 317,4 millions d'euros de primes. Parmi les travaux les plus sollicités le changement de système de chauffage (55 %), suivi des travaux d'isolation (34 %). Si 59 % des dossiers déposés concernent les foyers les plus modestes, 36 % sont déposés par des ménages aux revenus intermédiaires.

## Depuis Étupes, dans le Doubs, la start-up Xydrogen explore le meilleur des technologies "Hydrogen &amp; cleantech", ce qui lui a dernièrement valu le prix Créer demain.



## Xydrogen mise sur les technologies "hydrogen &amp; cleantech"

Mercredi 7 avril, Arnaud Marthey, président de l'Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC) a remis le trophée Créer demain à Xavier Sauge (au centre de la photo), fondateur de Xydrogen, en présence du directeur d'Initiative Doubs Territoire de Belfort Philippe Vogne, Didier Klein, vice-président de Pays de Montbéliard agglomération, Philippe Chevallier, directeur d'Aire urbaine investissement, et Cyprien Prost, chargé de mission de l'AER BFC (de gauche à droite sur la photo). C'est l'innovation qu'a voulu récompenser l'agence régionale de développement économique, avec ses partenaires : le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Deca BFC, Pays de Montbéliard agglomération, Initiative Doubs Territoire de Belfort, Aire urbaine investissement et le Crédit Agricole.

En effet, face aux enjeux actuels du stockage d'énergie et de la décarbonation des procédés de production, la start-up aujourd'hui basée à Étupes, dans le Doubs, propose à ses clients (intégrateurs-ensembliers, sites indus-

triels et collectivités, gestionnaires de bâtiments et de flottes de véhicules bas-carbone, datacenters...) deux activités complémentaires : de l'engineering et du sourcing-costing, qu'elle commercialise sous les marques Xydrodesk et Xydromark.

## DES ÉTUDES ET UNE MARKETPLACE

Les études Xydrodesk intègrent l'ensemble des technologies disponibles, les associent en systèmes hybrides et optimisent les dépenses Capex-Opex tout en mettant en lumière le bilan carbone et la recyclabilité des solutions proposées. Quant à Xydromark, c'est la toute nouvelle marketplace internationale dédiée à l'hydrogène et aux technologies de production, de stockage et de distribution des énergies renouvelables. Cette dernière contribue aussi bien à la promotion numérique des fournisseurs de matériels qu'à l'optimisation du processus de sourcing-costing pour les acheteurs d'équipements énergétiques, en incluant un innovant système de qualification fournisseurs.

À l'ère du tout numérique, la start-up s'est fixée comme objectif de révo-

lutionner ces processus dans le cas des nouveaux systèmes énergétiques. Pour cela, Xydrogen a mis en œuvre des technologies dites "hydrogen & cleantech", intégrant de l'intelligence artificielle et notamment des techniques d'apprentissage comme le machine-learning et le deep-learning, mais aussi des solutions de "cloud-big data" et des processus de "digital twin" (ou jumeau numérique). Grâce à l'ensemble de ces démarches, Xydrogen améliore ainsi ses deux solutions, Xydrodesk et Xydromark, pour en faire de véritables systèmes intelligents et communicants. L'IA vient notamment transformer le processus d'engineering complexe et chronophage en un véritable "Google maps" des études énergétiques, rapide, prédictif et adaptatif. Elle entraîne aussi son lot de nouvelles fonctionnalités innovantes sur la plateforme Xydromark, tant pour les fournisseurs (mise à jour en temps réel des sociétés et technologies disponibles) que pour les acheteurs (services de consultations, d'appels d'offres, d'enchères inversées et d'achats groupés).

◆ xydrogen.fr

## Ils bougent.



**LOÏC BRIAND PREND LA DIRECTION DU CENTRE DES SCIENCES DU GOÛT ET DE L'ALIMENTATION.** Depuis le 1er janvier, Loïc Briand est le nouveau directeur du Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA) à Dijon. Formé à la biochimie et à la biologie moléculaire à l'université de Nantes et docteur depuis 1996, il a été recruté en 1999, après un stage post-doctoral à l'université de Glasgow en Écosse, comme chargé de recherche à l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) sur le centre de Jouy-en-Josas, en région parisienne. En 2007, Loïc Briand a rejoint le CSGA à Dijon pour animer une équipe, où il a obtenu un poste de directeur de recherche. Membre du conseil scientifique de l'European chemoreception research organization (Ecro), il est l'auteur de plus de 80 articles scientifiques et de synthèse publiés dans des journaux à comité de lecture, plus de 10 chapitres de livres ainsi qu'un ouvrage grand public. Il étudie les mécanismes moléculaires qui sous-tendent la perception des molécules odorantes et sapides et s'intéresse aux récepteurs olfactifs et gustatifs (goût sucré, umami et amer), ainsi qu'aux protéines sucrées et modificatrices du goût (miraculine et la gurmarine). Il investigate aussi le rôle de protéines de liaison aux odorants (OBP, pour odorant-binding protein) dans l'olfaction ainsi que leur utilisation pour le développement de biocapteurs. Plus récemment, ses recherches se portent sur le rôle des récepteurs du goût dans l'organisme en dehors de la bouche.



**NICOLAS NIBOUREL DIRIGE LA NOUVELLE DDETS EN CÔTE-D'OR.** La réforme de l'organisation territoriale de l'État engagée il y a quelques mois se poursuit. Pour l'occasion, ont été créés au 1er avril et dans tous les départements métropolitains de nouvelles entités départementales interministérielles. En Côte-d'Or, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) résulte de la fusion de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe). Rattachée au ministère de l'Intérieur, en association avec les ministères concernés, cette nouvelle direction, dirigée par Nicolas Nibourel, et ses personnes sont placées sous l'autorité du préfet de département.

# ENTREPRISES

## « Dauphine Dijon » prend ses quartiers en 2023

**Commerce.** L'avenir du Centre Dauphine, futur Dauphine Dijon, esquissé par Marc Fortunato, déjà derrière la réhabilitation de la Cour Bareuzai.



**P**our qui le traversait ces dernières années, le Centre Dauphine, son éclairage jaunâtre et sa verrière d'un autre âge, évoquaient une certaine incarnation du glauque. Une aberration pour ce site inauguré en 1973, idéalement situé dans le prolongement des Halles entre la rue Bossuet, la rue de la Liberté et la rue du Bourg, mais dont l'avenir était, au propre comme au figuré, de plus en plus sombre. « Il fallait être lucide, confirme Marc Fortunato, membre du syndic de copropriété depuis 25 ans. Et être pro-actif car on allait dans le mur ». Difficile avec plus de 30 copropriétaires ! Mais la loi Alur, en simplifiant les démarches va donner un coup d'accélérateur à un vaste projet de restructuration entamé depuis plusieurs années.

C'est désormais la SAS Dauphine

Invest – soit Marc Fortunato via la Sarl Fortuna - en tandem avec la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche Comté (via la SAS BDR Immo) qui pilote l'avenir de ce qui deviendra « Dauphine Dijon ». « La Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté a choisi d'investir dans ce projet d'envergure afin de jouer pleinement son rôle d'acteur local au service du développement et de l'attractivité de notre territoire, explique Julien Ollagnier, responsable des investissements immobiliers. Il s'agit d'une réhabilitation lourde et complexe d'un site emblématique pour la ville de Dijon et nous sommes particulièrement fiers de nous associer à un opérateur local pour permettre la réalisation de ce beau projet structurant ».

La Commission départementale d'aménagement commercial ayant donné son feu vert en novembre 2020, le permis de construire accordé par la métropole dijonnaise en ce

début d'année – après un travail de titan confié aux architectes Dijonnais AA Group, spécialiste du Bim « Building information modelling » qui ont vérifié l'intégrité et modélisé l'ensemble du site ! – Dauphine Invest peut désormais en dévoiler l'ampleur dans une « Maison du Projet », ouverte fin mai.

### PENSER « L'EFFET WHAOUH »

Le programme de réhabilitation de l'ancien et la construction des bureaux a été confié Demathieu et Bard, qui gèrera également la commercialisation de ces derniers. Le studio parisien Outsign a lui imaginé le design. Surélévation, encorbellement, façades résillées, ajout d'un étage... Les extérieurs, qui signent le geste architectural de l'ensemble, se veulent à la fois fondus dans l'environnement et spectaculaires avec leur traitement contemporain des codes patrimoniaux du centre-ville. À l'intérieur, les

matières nobles, le code couleur, la distribution de l'espace et de la lumière ont été imaginés pour que les 12 à 15 cellules commerciales (4.000 mètres carrés), les 5.500 mètres carrés de bureaux comme le restaurant-brasserie panoramique de 400 mètres carrés sur le toit-terrasse suscitent une émotion. « L'emplacement, en cœur de centre-ville, l'histoire du centre Dauphinois, tout cela nous oblige. Tout est pensé pour créer l'effet whaouh ! » Cerise sur le gâteau : Dauphine Dijon convoite la certification Breeam (Building Research Establishment Environmental Assessment Method, méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments) Very Good. Les entrées seront soignées. La rue Bossuet sera embellie d'un mur végétal et d'une vue dégagée. Quant à la rue Dauphine, revêtue d'un sol qualitatif, elle invitera à découvrir ce qui pourrait s'affirmer

comme un des lieux emblématiques de Dijon.

### CRÉER UNE ALCHIMIE

Reste à habiter ce futur ensemble. Discret sur les enseignes locataires, Dauphine Invest vise des commerces de demain, avec une vie digitale pour « créer une alchimie » ainsi que cela a pu être expérimenté à quelques centaines de mètres, Cour Bareuzai (Investisseurs Fortuna et Saint Jean). Les espaces de travail multi-preneurs, cohabiteront donc harmonieusement avec les cellules commerciales, en drainant naturellement des flux, pour faire de Dauphine Dijon un véritable quartier dans la ville. Un pari majeur, sur lequel aucun chiffre d'investissement n'est pour le moment communiqué. Ouverture prévue au deuxième semestre 2023, soit 50 ans jour pour jour après son inauguration.

ANTOINE GAVORY

**Sécurité.** À Nevers, grâce à la 5G, la société Apex Drone a développé deux technologies nouvelles au service de la sécurité.

## Apex Drone rabat les cartes de la video-protection



**D**ans la mythologie grecque, Cybèle est la gardienne des savoirs et Cibère un chien à trois têtes gardien des enfers. Au sein de la société Apex Drone, installée à l'aéroport de Nevers-Marzy, ce sont deux technologies qui feront les choux gras des amateurs de Georges Orwell. Laurent Brys, PDG et également instructeur de vol a mis au point avec ses partenaires chinois et israéliens deux équipements de vidéoprotection qui pourraient bien révolutionner le domaine de la sécurité : Cybèle, est une caméra autonome en énergie, capable d'être déplacée n'importe où, pilotable depuis un smartphone et dotée d'un zoom X30 : « Une réponse aux handicaps des caméras traditionnelles facilement localisables, vulnérables, qui exigent une installation électrique et un Centre de Surveillance coûteux. ». La deuxième, Cibère est une caméra piéton destinée aux forces de l'ordre, dotée d'une autonomie de 16 heures (contre deux actuellement) équipée d'une vision infrarouge capable de discerner dans l'obscurité, et qui fait

aussi office de talkie-walkie.

Ce qui fait la particularité de cette technologie made in Nièvre, c'est l'usage de la 4G et de la 5G. D'une part, les deux dispositifs transmettent en temps réel les images sur un serveur externe propriété de Atrium Data, spécialiste de la construction de data center ultra-sécurisés – où elles seront conservées durant six mois et accessibles uniquement par des personnes habilitées. D'autre part, les caméras peuvent être contrôlées de n'importe quel endroit : « Nous avons fait des essais avec nos partenaires qui depuis l'Israël ont piloté une caméra placée dans nos locaux de Nevers. » Pour Laurent Brys, c'est avant tout une garantie de sécurité : « On voit des caméras détruites par des fusils à pompes, des agents qui se font agresser et arracher leurs caméras pour détruire les images... ».

Autre atout, les deux caméras sont localisables par GPS grâce à une application développée par Apex Drone qui permet aussi d'en contrôler simultanément plusieurs dizaines et permet aux forces de l'ordre d'intervenir en temps réel : « Actuellement, les caméras piéton enregist-

rent des images sur une carte qu'il faut lire au retour de mission. Il n'y a donc pas d'interaction possible au moment de l'intervention. Avec Cibère ou Cybèle, il est possible d'intervenir directement sur le lieu d'un incident ».

Enfin, ultime argument, le coût. Avec un investissement en R&D d'un demi-million d'euro par dispositif, les prix à la vente varient de 950 euros pour Cibère à 4.500 euros pour Cybèle : « sans autre installation nécessaire ».

Mais outre la question de la sécurité, se pose aussi celle de la protection de la vie privée et de la sécurité intérieure. Sur ce plan, Laurent Brys sourit : « On peut redouter Big Brother mais d'une part la législation française encadre drastiquement la protection des données, d'autre part, il existe des moyens bien plus simples de nuire aux populations auxquelles personne ne pense ! ». (Évidemment on ne vous citera pas les exemples). Pour rassurer, Laurent Brys précise : « Ces dispositifs ne sont pas accessibles au public et toutes les données sont cryptées et inviolables même par des hackers ». Alors verra-t-on un jour

des drones en remplacement des forces de l'ordre ? « Nous avons la technologie et elle ne cesse d'évoluer. Chez Apex, nous avons développé des drones capables d'intervenir sur des incendies en brigade de cinq ou six appareils pour les lieux inaccessibles aux pompiers. Nous sommes capables de développer la reconnaissance faciale. Aujourd'hui, il n'y a que la réglementation qui freine le développement de ces technologies, regrette-t-il arguant d'exemples concrets. Les drones chinois permettent de retrouver des personnes disparues, des enfants enlevés. À Paris, lors de l'explosion de la boulangerie de la rue Trévisse, l'utilisation de drones-pompiers aurait pu éviter la mort de deux pompiers, nous avons des drones capables de disperser des foules par des boules puantes et d'éviter l'usage d'armes létales... la réglementation évoluera parce que c'est une question de sécurité ». Quant à la vie privée, relativisons quand on sait par exemple que l'usage des réseaux sociaux est la première source de données personnelles...

ANTOINE GAVORY

## La démarche commerciale en question

EN COLLABORATION AVEC GUILLAUME PETITJEAN, DIRIGEANT DES ENTREPRISES DIJONNAISES DE CONSEIL EN STRATÉGIE COMMERCIALE SUXECO ET 1<sup>ÈRE</sup> GÂCHETTE.



### Comment apprendre à être « commercial » ?

C'est souvent en écoutant que l'on apprend. Tout d'abord, écouter cela s'apprend. Nous sommes tous capables de le faire, c'est une question de motivation. Ceux qui en font l'expérience découvrent un nouveau monde. Ils prennent conscience des bénéfices de l'écoute. Cette prise de recul que demande l'écoute, nous ouvre les portes des autres et de nous-même. C'est une première étape pour mener une démarche commerciale performante. Des autres, car se sentant écoutés, ils se sentent considérés, ils vous trouvent des qualités, notamment parce que vous vous intéressez à eux et à ce qu'ils disent, ainsi les relations se développent. L'écoute, nous fait également découvrir un nouvel univers : nous-même. En effet, s'exercer à écouter et à comprendre les points de vue de nos interlocuteurs, nous conduit à découvrir notre propre personne et à développer notre ouverture. Cela exerce notre capacité à échanger dans le respect des autres et de soi. Cela nous permet de définir notre « positionnement ». Faites l'expérience de vous intéresser réellement à vos interlocuteurs et vous verrez que vous allez vous surprendre. Au quotidien, dans nos vies personnelles, si on le souhaite, il est assez simple de pratiquer l'écoute. Dans un contexte commercial, pour être efficace une phase de préparation est nécessaire. Il est donc important de travailler avec méthode. En effet, il faut se débarrasser de certain a priori et adopter de nouvelles pratiques.

**En conclusion, pour apprendre à être commercial, il faut apprendre à dépasser nos a priori. Le premier est de croire qu'il faut savoir parler et comprendre que la performance passe par l'écoute, ce que nous sommes tous capable de faire. En réalité, c'est de bon sens et de discipline dont il s'agit.**

en bref

### Défi

**UN MOIS SANS MA VOITURE.** Du 1er au 30 juin, Ginko et ses partenaires proposent pour la première fois sur le territoire de Grand Besançon Métropole une expérience d'éco-mobilité afin d'encourager les automobilistes à tester des alternatives à l'utilisation de la voiture solo. Quarante candidats sélectionnés feront l'expérience d'une vie sans véhicule personnel pendant un mois.

◆ Inscription jusqu'au 10 mai sur [ginko.voyage](http://ginko.voyage).

**Emploi.** La CCI Côte-d'Or Dijon métropole et l'association Créativ' ont décidé de se rapprocher pour partager leur ambition de développer l'emploi et l'insertion professionnelle sur le bassin dijonnais.

# La CCI et Créativ' s'associent pour l'emploi et l'insertion

**Dijon Métropole**  
Xavier Mirepoix, président de la CCI Côte-d'Or Dijon métropole, et Océane Charret-Godard, présidente de l'association Créativ', ont signé lundi 12 avril une convention de partenariat visant à partager les actions et les projets des deux structures en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle sur le bassin dijonnais.

Dans le cadre de leurs activités respectives, la CCI et Créativ' sont en effet amenés à conduire des actions destinées à un public commun, qu'il s'agisse d'opérations événementielles, d'actions de promotion des métiers ou de découverte des filières professionnelles, de conseil et d'accompagnement à l'orientation scolaire et professionnelle, de formation, de

création d'entreprise, etc. Cette convention va permettre de partager des outils, des ressources et des initiatives, dans une ambition commune : développer l'emploi et l'insertion professionnelle sur le bassin dijonnais.

## AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La mission générale de la CCI est d'agir en faveur du développement des entreprises et de participer à la dynamique des territoires. Parmi les leviers du développement économique, il y a celui de l'emploi, de la formation et du développement des compétences. Aussi la CCI est-elle particulièrement impliquée dans la formation des entrepreneurs de demain, l'accompagnement des dirigeants et des salariés vers le change-



Océane Charret-Godard et Xavier Mirepoix ont signé une convention de partenariat pour associer la CCI et l'association Créativ'.

ment, l'adaptation des compétences professionnelles aux besoins des entreprises, la sensibilisation des jeunes à la culture d'entreprise et à la

découverte des métiers, la sécurisation des parcours professionnels et le développement de l'employabilité des jeunes et des demandeurs

d'emploi, par la formation en alternance notamment.

De son côté, Créativ', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais, est une

association qui intervient pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'État sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences. L'association intervient notamment dans l'animation d'un accueil de proximité sur les quartiers des Grésilles et de la Fontaine-d'Ouche, l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire métropolitain, l'animation d'un volet emploi/compétences en appui des actions de Dijon métropole aux secteurs d'activités majeurs du territoire (industries agroalimentaires et de santé, HCR/Commerce, Services, BTP), le portage d'un Campus des métiers et des qualifications sur la thématique « Alimentation, goût, tourisme », etc.

## VENTES AUX ENCHÈRES



### CORTOT ET ASSOCIÉS

Commissaires-Preneurs - SVV Agrément n°2002-086

44, rue de Gray - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 73 17 64 - E-mail : vregille-cortot@dijonencheres.com



**SAMEDI 8 MAI 2021 A 14H15**

**1<sup>ère</sup> partie : MOBILIER**

**PROVENANT DE LA MAISON MAZARIN A GIROMAGNY**

**2<sup>ème</sup> partie : ELEGANCE ET CLASSICISME**

Bijoux et accessoires de mode

Arts de la table - Tableaux, dessins et estampes

Mobilier et objets d'art - Tapis et tapisseries



**GLOBE TERRESTRE** en papier coloré à deux axes sur piétement central en acajou et base tripode en pieds de lion, les feuilles datées 1854. (Nombreuses marques d'usage)  
H : 120 cm D : 65 cm



**Important CARTEL d'applique et son cul de lampe** en marqueterie Boulle à riche décor en bronze doré. Epoque Louis XIV. (Accidents et manques)  
H : 129 cm



Michel PETIOT dit MICHA (1939-2020) - Venise  
Toile signée et titrée au dos - 120 x 120 cm



**JAEGER LECOULTRE** MONTRE de dame à boîtier acier modèle Reverso Duetto à mouvement mécanique. Bracelet cuir rapporté avec boucle déployante de la marque. (Marques d'usage)



Petite **COMMODE** sauteuse en bois de placage ouvrant par deux tiroirs à montants à cannelures simulées. Porte l'estampille de **Jean-Georges SCHLICHTIG** (reçu Maître en 1765). Epoque Transition. (Accidents et manques)  
H : 83 cm L : 79 cm P : 45 cm



**Culture HOPI, Polacca, Arizona** STATUETTES en bois sculpté polychrome. (Quelques restaurations et manques)  
H : 28 cm

Enchères live et ordres d'achats secrets sur

**live** interencheres.com  
Enchères Live et ordres d'achat secrets

Expositions publiques :

Vendredi 7 mai de 14h à 18h30 et samedi 8 mai de 10h à 12h00

(Dans le respect des règles sanitaires en vigueur)

Liste et photos sur

**www.interencheres.com/21003**  
et sur **www.cortotetassocies.fr**

**Innovation.** Grâce à la technologie RFID, Geffica, spécialiste de la fabrication de caoutchouc depuis 1981, entame un virage technologique pour devenir une vitrine de l'excellence française.

# L'expertise, terreau de la compétitivité



À tout juste quarante ans, l'entreprise Geffica qui compte 250 salariés dont 85 à Cosne-sur-Loire (et 165 sur le site de la Soma en Tunisie), dirigée depuis 2013 par Dominique Froux, ex-directrice commerciale depuis 1990, opère un glissement technologique majeur. Spécialisée dans la fabrication de matériaux en caoutchouc naturel ou synthétique, la PME réalise aujourd'hui dix millions d'euros de chiffre d'affaires (+23 % en huit ans) et doit cette envolée à son expertise du caoutchouc connecté.

Un développement rendu possible par une hausse de l'investissement de 54 % en huit ans et qui lui permet d'exporter aujourd'hui 45 % de sa production dans 20 pays, et de développer un autre modèle économique. « Nous avons aujourd'hui plus de 700 références spécifiques, conçues uniquement à partir de cahiers des charges, explique Dominique Froux, et qui prennent en compte l'éco-conception : penser la capacité de recyclage du produit dès sa conception ». En investissant deux millions d'euro, dont la moitié bénéficiant du soutien du Plan de relance de l'État, Geffica peut aujourd'hui développer l'une de ses technologies majeures : le caoutchouc connecté grâce à la RFID (radio-identification). S'il faut rendre à Michelin ce qui est à Michelin, concepteur de la technologie, l'entreprise cosnoise, qui fabrique depuis longtemps déjà les pneus anti-crevaisson pour le compte de la marque au célèbre Bibendum,

a consacré sept ans de recherche (près de 7.500 heures) et entre 500.000 et un million d'euros par an en R&D pour répondre aux exigences techniques de la matière connectée : viscosité, résistance à la pression, à la chaleur ou capacité de transmission des informations des puces passives (contenant des informations) ou actives (capables de recevoir et de renvoyer ces informations en temps réel). « Selon les usages, cette connaissance est primordiale, explique Sébastien Martin, directeur commercial. Si la RFID peut contenir des informations sur la pression d'un pneu ou sur sa traçabilité par exemple, elle peut aussi contenir des informations ultra-confidentielles capables d'identifier ou localiser un appareil. Nous devons donc nous assurer que les informations ne peuvent être récupérées que par ceux à qui elles sont destinées ».

Le principe semble assez

simple : une puce électronique, un lecteur (développé par Geffica) et la capacité de surveiller ou d'intervenir à distance sur des objets basiques, comme les pneus d'engins du BTP par exemple, ou des éléments complexes, comme la dilatation de pièces sur des éléments essentiels. Parmi son activité, 20 % est destinée à la défense. On imagine donc les enjeux majeurs de la technologie.

Pour Dominique Froux : « L'avenir des PME réside dans l'innovation. Sur le marché automobile (40 % de l'activité de Geffica), il est aujourd'hui impossible de produire pour le marché français face à la concurrence venue d'Inde, d'Asie ou d'Europe de l'Est. Nous devons donc miser sur la technologie. » Et il suffit de visiter les ateliers de production pour comprendre que le challenge porte ses fruits. Parmi les grands succès de Sébastien Martin : avoir raflé à la barbe des Chi-

nois la fabrication de tapis pour une marque internationale d'engins de BTP. « Nous avons été capables de colorer le caoutchouc et donc de proposer un produit un peu plus cher mais à forte valeur ajoutée pour l'image de la marque en lui permettant de proposer une option supplémentaire à ses clients ».

L'industrie française a donc de quoi se tailler une place sur les marchés internationaux. « Il faut grandir, être plus compétitif, penser l'industrie du futur », confie Dominique Froux. Et Sébastien Martin de conclure : « Nous maîtrisons la fabrication du caoutchouc depuis 40 ans. Nous avons passé sept ans à étudier, adapter, concevoir le caoutchouc. Aujourd'hui nous entamons une véritable transition technologique qui nous conduit de la fabrication simple à l'offre de services complémentaires uniques pour nos clients. »

ANTOINE GAVORY



Dominique Froux directrice et Sébastien Martin, directeur commercial de Geffica

## Santé

**DON DU SANG AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON.** En attendant la réouverture des lieux culturels, c'est en sauvant des vies que les Dijonnais ont eu l'occasion d'admirer les œuvres exposées dans le célèbre musée des Beaux-Arts de Dijon. Un événement qui est tombé à pic pour mobiliser au don de sang alors que les jours fériés de mai tendent les réserves en produits sanguins. Pour la première édition de cet événement, le 19 mars dernier une centaine de dijonnais ont donné leur sang dans ce cadre inédit, conduisant d'autres villes de France à suivre ce modèle vertueux pour offrir aux citoyens la possibilité de sauver des vies en admirant de belles œuvres commentées par les médiatrices du musée. La deuxième édition du vendredi 30 avril, veille d'un des nombreux jours fériés du mois de mai qui amputent de près de 600 dons les réserves de sang régionales, a remporté le même succès en affichant très vite complet.



Les produits sanguins étant périssables. Les plaquettes contenues dans notre sang ne se conservent que sept jours par exemple, il est donc primordial de récolter des dons tous les jours pour assurer les besoins des malades. La Maison du don de Dijon vous accueille du lundi au samedi, rue du Stade. Réservez vite votre don. Accès : parking à l'angle du bd de Tassigny et de la rue du Stade / T1 station Parc des Sports / B11 et Corol arrêt Urgences CHU. Vous pouvez également trouver le lieu de don le plus proche de vous sur l'appli Don de Sang.

## Insertion

**LA FONDATION SNCF AU SERVICE DE L'INSERTION DES JEUNES.** Dans le cadre de son nouveau quinquennat 2021-2025, la Fondation SNCF a pour mission d'aider les jeunes à s'insérer dans la société en s'appuyant sur deux domaines d'intervention : les aider à trouver leur voie, professionnelle et citoyenne et les accompagner dans leurs projets environnementaux au sein de leur territoire. Dans ce second et nouveau domaine d'intervention, la Fondation SNCF souhaite encourager le fourmillement d'initiatives spontanées ou organisées, initiées et portées par des jeunes ou avec eux, en coopération avec tous les types d'acteurs et toutes les générations. Elle veut aider la jeunesse à concrétiser ses initiatives écologiques sur le territoire, conçues dans un esprit d'intérêt collectif, et les encourager dans la création de valeur locale.

C'est pourquoi, l'organisme lance un appel à projets « Agir avec les jeunes pour l'Environnement » qui court jusqu'au 11 juin minuit. Les projets pourront porter sur l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- ◆ Soutenir l'éducation à l'environnement (sensibilisation et éducation à la préservation de la nature, à l'économie circulaire, à des modes de consommation durables, à la lutte contre le gaspillage, au changement climatique...).
- ◆ Encourager l'économie circulaire (recyclage, réduction de déchets, lutte anti-gaspillage, réparation et réemploi d'objets et d'outils numériques, troc, compostage...).
- ◆ Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes pour l'environnement (propositions d'initiatives individuelles ou collectives créatrices de valeur dans les territoires).

◆ <https://projet.fondation-sncf.org/fr>

en bref

# COLLECTIVITÉS

## Quand le vin se fait Cités...

**Œnotourisme.** Après plusieurs années de réflexion et de conception, le projet de la Cité des vins et des Climats de Bourgogne amorce la phase des réalisations. Une étapes en trois actes. Le 12 mars, la Cité à Beaune a ouvert le bal avec l'installation du chantier et la pose de la première pierre. Puis le lundi 29 mars, ce fut au tour de la cité mâconnaise de célébrer cette même pose. La Cité à Chablis, quant à elle, vient de se voir délivrer son permis de construire pour une pose de première pierre envisagée dans l'été. Retour sur le calendrier et les projets retenus pour ce triptyque œnotouristique inédit.



Images du haut : Vue d'architecte de la future Cité de Chablis, la pose de la première pierre de la Cité de Beaune et image d'architecte de la future "ville de vigne" du bâtiment beaunois. Images du bas : élément de scénographie, pose de la première pierre de la Cité de Mâcon et vue d'architecte de cette dernière. Crédit photos : BIVB / Groupement Rougeot - Emmanuelle Andréani - SIZ-IX Architectes / Atelier Correia Architectes & Associés / RBC Architecture / Studio Adeline Rispal.



Une à une, tour à tour et première pierre après première pierre, le projet de la Cité des vins et des Climats de Bourgogne se fait de plus en plus concret. Ces moments clés officialisant l'ouverture des chantiers ne sauraient cacher l'important travail d'appels d'offres mené concomitamment pour les travaux de construction et de scénographie. Le choix des entreprises et prestataires qui participeront à la construction et à la réalisation des parcours de visite seront connus prochainement. Plus de 60 entreprises seront ainsi mobilisées pour participer à la réalisation de ces trois cités, basées à Beaune, Mâcon et Chablis. Trois lieux pour trois signatures architecturales singulières. Ainsi, le groupe Rougeot et l'architecte Emmanuelle Andréani, de SIZ-IX Architectes basée à Lyon, seront aux commandes de la construction des 3.600 mètres carrés de la Cité à Beaune. Joyau contemporain, inspiré de la ville de la vigne qui

s'enroule autour du fil de palissage, la future cité s'élèvera à 24 mètres de haut et offrira une vue sur la côte viticole depuis sa terrasse panoramique.

À Mâcon, l'architecte mâconnais Antoine Récio, de RBC Architecture, conjointement avec l'agence ACL Associés et la scénographe Adeline Rispal ont été sélectionnés pour mener à bien l'extension et la transformation du bâtiment actuel du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). La proposition architecturale du lauréat consiste à trancher avec l'existant en concevant un bâtiment avec un signal fort, bien visible depuis l'avenue, grâce à un totem, inspiré de la vis du pressoir en bois. Situé au cœur du quartier culturel de la ville, cet ouvrage innovant de 1.600 mètres carrés, sera également composée de formes courbes inspirées de l'ammonite, fossile très présent dans les sols argilo-calcaires de la région, et abritera une entrée unique. Il offrira un point de vue sur la Saône du haut de ses 17 mètres. Fluidité, transparence, ouverture et luminosité ont guidé le geste architectural de la Cité à Mâcon. Porte

d'entrée des vignobles du sud de la Bourgogne, la cité offrira un lieu unique tourné vers l'expérience sensorielle. Le visiteur partira ainsi à la découverte de la richesse, de la variété et de la subtilité des vins de Bourgogne. Trois principes émotionnels guideront l'expérience : éprouver, c'est-à-dire se rendre compte et connaître par l'expérience ; comprendre, c'est-à-dire partager la connaissance plutôt qu'apprendre isolément et déguster, c'est-à-dire éduquer son goût et apprécier les saveurs. Un environnement sonore, avec des bruitages naturels et des mélodies renforceront la sensation d'immersion.

À Chablis, l'architecte Claude Correia, de l'Atelier Correia Architectes & Associés situé à Saulieu au cœur du Morvan, offrira un trait d'union de 800 mètres carrés entre le passé et le futur, en concevant une extension contemporaine dans le prolongement du monument historique du cellier du Petit Pontigny (12e siècle), où les moines jadis élevaient leurs vins. Le tout encadrera un jardin invitant à la promenade. Le visiteur sera invité à déambuler le long

de la « rampe des climats », dispositif démonstratif et pédagogique novateur dévoilant les strates géologiques du terroir de Chablis et lieu de découvertes sensorielles. Le parcours de visite commence ainsi dès l'entrée, dans cet espace public extérieur travaillé pour créer un micro-paysage inspiré des rangs de vigne, qui servira de support d'animation au fil des saisons. Ni musée ni centre d'interprétation, la Cité, telle que mise en scène par l'équipe du Studio Adeline Rispal verra, là aussi, tous les sens du visiteur sollicités : sensations tactiles, visuelles, olfactives et acoustiques...

Enfin, même si les trois cités offriront des ambiances différentes de par leur situation géographique, leur surface, leur point de vue et leur style architectural, elles auront toutes le même objectif : partager la culture viticole bourguignonne, avec le plus grand nombre, à travers une large palette d'offres et de services autour de l'univers de la vigne et du vin.

FREDERIC CHEVALIER

### Le calendrier des cités

- **De mars à cet été**  
Démarrage des chantiers avec les poses des premières pierres.
- **Printemps**  
Choix des entreprises pour la construction et réalisation des différents espaces intérieurs, dont les trois parcours scénographiques.
- **Été**  
Réalisation des contenus audiovisuels qui mettront en valeur la Bourgogne dans les parcours scénographiques.
- **Automne**  
Commercialisation des sites et préparation du plan de lancement des cités.
- **2021-2024**  
Campagne de mécénat.
- **À partir de l'été 2022**  
Ouverture des trois cités.

**Aides.** Vendredi 26 mars, les chambres consulaires, la région et les EPCI ont dressé un premier bilan du Fonds régional des territoires.

## Les chambres consulaires accompagnent les territoires

Les chambres consulaires de la Côte-d'Or ont organisé vendredi 26 mars, une réunion pour pouvoir dresser un bilan intermédiaire concernant le Fonds régional des territoires (FRT). Pour l'occasion, Régis Penneçot, président de la délégation départementale de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CMA), et Xavier Mirepoix, président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Côte-d'Or Dijon métropole, ont reçu, dans les locaux dijonnais de la CMA Jean-Claude Lagrange, vice-président du Conseil régional en charge du développement économique, les représentants des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire et des représentants d'entreprises bénéficiaires de l'aide FRT.

La région a en effet initié, pour venir en aide aux TPE et PME victimes de la crise sani-



Régis Penneçot (à gauche) et Xavier Mirepoix (à droite) ont reçu les représentants des EPCI et de la région, à l'image de Jean-Claude Lagrange, vice-président en charge du développement économique (au centre).

taire, un Pacte régional pour l'économie de proximité. L'objectif étant d'accompagner la reprise économique de l'économie de proximité. Ce pacte associe l'ensemble des EPCI de la région et la Banque des territoires. Au total, 41 millions d'euros ont été mobilisés en faveur des entreprises et déclinés en deux fonds, le FRT avec une enveloppe de 30,8 millions d'euros sous forme

de subventions par l'intermédiaire des EPCI et le Fonds régional d'avance remboursable pour la consolidation de trésorerie des TPE (Fract) avec un budget de 10,2 millions d'euros.

### PLUS DE DEUX MILLIONS D'EUROS ACCORDÉS

À cette occasion, Gilles Durand, directeur du développement des territoires au

sein de la CCI, a développé les données du FRT arrêtées au premier trimestre 2021. Au total, 739 dossiers ont été déposés sur le territoire de la Côte-d'Or, dont 242 éligibles, et 2,158 millions d'euros ont été accordés par Dijon métropole pour 83 %, mais aussi par la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (16 %) et d'autres EPCI (1 %), soit un montant moyen accordé par dossier de 8.919 euros. Concernant la nature d'activité des demandeurs, les cafés, hôtels et restaurants représentent près d'un dossier sur deux (48,3 %), suivis par les commerces (16,5 %) et les services à la personnes (13,2 %). L'industrie et l'agriculture ne représentent respectivement que 1,7 % et 2,1 %.

Le Fonds régional des territoires reste ouvert jusqu'au 31 décembre 2021.

ANTONIN TABARD

## Industrie

**LA RÉGION DÉBLOQUE DES FONDS POUR SAUVER LA FONDERIE MBF ALUMINIUM.** Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a tenu une commission permanente exceptionnelle, lundi 26 avril afin de proposer une aide au sauvetage de la société MBF à Saint-Claude, dans le Jura. Menacée de liquidation judiciaire, cette fonderie historique du Haut-Jura depuis plus de 70 ans, connaît aujourd'hui une chute de la production en raison de la baisse du marché de la motorisation thermique et de la crise sanitaire qui impacte fortement le secteur automobile. L'avenir des 284 salariés étant conditionné à une offre de reprise, et pour permettre de donner un délai supplémentaire de quelques semaines afin de trouver un repreneur, la région a voté un financement de 500.000 euros pour payer les salaires. Le Tribunal de commerce de Dijon a de son côté prononcé un sursis, mardi 27 avril, laissant la possibilité à un repreneur de se manifester avant le 11 mai.

## Reconnaissance

**DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DE LA MARQUE "SAVOIR-FAIRE 100 % CÔTE-D'OR".** Mardi 20 avril s'est tenu le quatrième comité d'agrément de la marque "Savoir-faire 100 % Côte-d'Or". Au total, 19 candidatures, sur les 23 reçues, ont été retenues par les membres du comité, portant à 133 le nombre total de bénéficiaires de la marque. Parmi les nouveaux agréés, on retrouve le restaurateur du Château de Chailly-sur-Armançon, la moutarderie Fallot et les Producteurs du Pays Beaunois. « En quelque mois seulement, [la marque] est devenue incontournable et apporte une véritable valeur ajoutée à celles et ceux qui obtiennent l'agrément », observe le président du département, François Sauvadet.

en bref



circuit karting  
**dp**  
dijon prenois®  
PISTES - ÉVÉNEMENTIEL

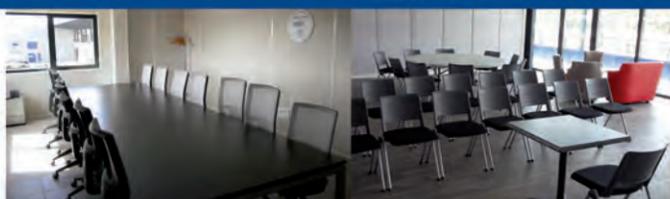
Particuliers  
& entreprises

Vous recherchez un lieu unique pour des sensations uniques ?

Petits déjeuners • réunions de présentation • conventions • séminaires • expositions • team building • réceptions privées  
• déjeuners • dégustations œnologiques • cocktails • dîners assis • soirées dansantes • journées karting...  
sont autant de prestations que l'équipe du Circuit Dijon-Prenois® vous propose et organise pour vous au sein de ses espaces.



FAITES VIVRE VOS ÉVÉNEMENTS SUR UN SITE MYTHIQUE !



+ de  
**1000m<sup>2</sup>**  
d'espaces réceptifs modulables



• salle de réunion • salle de presse • salle de conférence • espace loge • espace de réception • espace karting

A votre écoute pour accompagner votre projet :

Lionel Pereira : lionel.pereira@circuit-dijon-prenois.com • 06 88 36 03 79

www.circuit-dijon-prenois.com



# Europe

**Tourisme.** La pandémie de Covid-19 a paralysé le secteur européen du tourisme. Six des 27 millions d'emplois qu'il totalise dans l'Union européenne sont actuellement menacés.

## L'avenir du tourisme durable en Europe

La résolution sur une stratégie européenne pour le tourisme durable adoptée au mois de mars par le Parlement européen souligne que la pandémie de Covid-19 a paralysé le secteur européen du tourisme dont six des 27 millions d'emplois qu'il totalise dans l'Union européenne sont actuellement menacés. Les députés soulignent que les secteurs du tourisme et des voyages représentent environ 10 % du PIB de l'Union européenne et exhortent les pays de l'Union à les inclure dans leur plan de relance et à envisager de réduire la TVA sur ces services.

Selon le Parlement, à cause de la pandémie, les voyageurs demandent un tourisme « sûr, propre et plus durable ». Il appelle les États membres à mettre en œuvre sans délai des critères communs pour des voyages sûrs qui devraient inclure un protocole de santé et de sécurité de l'Union européenne relatif aux tests avant le départ et stipuler que les exigences de quarantaine ne devraient s'appliquer qu'en dernier recours.

Un certificat de vaccination



commun devrait faciliter les voyages et faire office d'alternative aux tests PCR et aux exigences de quarantaine, affirment les députés. Le nouveau certificat devrait se conformer aux règles en matière de respect de la vie privée et de protection des données, et n'être utilisé que lorsqu'il y aura suffisamment de preuves que les personnes vaccinées ne transmettent pas le virus.

La résolution appelle également la Commission à présenter un label de certification européen en matière d'hygiène, qui pourrait certifier des normes minimales de prévention et de contrôle du virus de la Covid-19 et contribuer à rétablir la confiance des consommateurs dans les secteurs du tourisme et des voyages. Les députés saluent également le portail "Re-open EU" et exhortent les

pays de l'Union européenne à envoyer à la Commission des informations claires lorsqu'ils appliquent ou lèvent des restrictions sur la liberté de circulation.

Les députés soulignent qu'il faut penser au-delà de la pandémie et remplacer la stratégie de 2010 sur le tourisme afin de permettre à l'Europe de rester une destination de premier plan. Le texte appelle enfin la Commission à mettre en place une Agence européenne pour le tourisme qui soutiendra l'écosystème du secteur, promouvra la marque Europe, fournira à l'Union européenne les dernières données sur le tourisme, aidera les petites entreprises à accéder aux financements européens et préparera le secteur à affronter les futures crises.

### Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw.  
Tél. : 05.34.41.57.41  
Fax : 05.34.41.18.64  
E-mail : [jurislaw@free.fr](mailto:jurislaw@free.fr)

**Santé.** Le programme "L'UE pour la santé" est entré en vigueur le 26 mars à la suite du vote du Parlement européen le 9 mars et de son adoption par le Conseil le 17 mars.

## Le programme de l'Union européenne pour la santé est né

Le lancement du programme "L'UE pour la santé" se concrétise par la mise à disposition de 5,1 milliards d'euros. Un budget sans précédent, pour renforcer la résilience des systèmes de santé et promouvoir l'innovation dans ce secteur.

La pandémie liée au coronavirus a montré l'importance de la coordination entre les pays européens pour protéger la santé des citoyens, tant en période de crise qu'en temps normal et la nécessité d'investir dans des systèmes de santé solides et de former le personnel de santé à des réponses adaptées.

Le programme "L'UE pour la santé" constitue la réponse de l'Union européenne à la



Covid-19, qui a une incidence majeure pour le personnel médical et de santé, les patients et les systèmes de santé dans l'Union européenne. Il contribuera de manière significative à la relance post-Covid-19 en améliorant la santé de la population de l'Union européenne, en soutenant la lutte contre les menaces sanitaires transfrontières et en renfor-

çant l'état de préparation et la capacité de l'Union européenne à réagir efficacement aux futures crises sanitaires.

Ce programme est un programme de financement ambitieux et spécifique pour la période 2021-2027 qui vise, en harmonie avec le concept "Une seule santé", à garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine dans toutes les politiques et

activités de l'Union européenne. Il est, sur le plan monétaire, le plus grand programme de santé de l'Union européenne jamais mis en place et il apportera des financements aux États, aux organisations de santé et aux ONG de l'Union européenne.

Le premier programme de travail pour 2021 sera adopté et mis en œuvre par la Commission après consultation des États membres au sein du groupe de pilotage "L'UE pour la santé". Le programme sera mis en œuvre par une nouvelle agence exécutive, l'agence exécutive pour la santé et le numérique qui entamera son activité le 1er avril.

## Numérique

**L'UNION EUROPÉENNE DÉVOILE SON PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE POUR 2030.**

La Commission européenne vient de dévoiler sa vision, ses objectifs et les voies à suivre pour une transformation numérique réussie de l'Europe d'ici 2030. Il s'agit d'une vision et d'objectifs ambitieux qui s'inscrivent dans le cadre de la "décennie numérique" de l'Europe. Le projet comporte plusieurs principes numériques et des objectifs, dont le déploiement de la 5G sur l'ensemble des zones peuplées de l'Europe, d'ici la prochaine décennie.

Plusieurs pays européens ont déjà commencé à déployer la 5G dans plusieurs de leurs villes, mais l'ultra haut-débit mobile est encore loin d'être optimal à l'heure actuelle. Les "villes européennes 5G" ne sont en réalité que partiellement couvertes par ce réseau et celui-ci repose souvent sur de vieilles infrastructures ne permettant pas de profiter pleinement de cette technologie. Mais cela pourrait changer au cours des prochaines années car l'Europe souhaite un changement et veut que la 5G soit déployée partout dans les zones habitées d'ici 2030.

Outre la 5G, la Commission européenne projette également de développer des infrastructures numériques plus sûres, performantes et durables au sein de l'Union européenne d'ici 2030. L'ensemble des ménages devrait ainsi pouvoir disposer d'une connectivité en gigabit. Elle souhaite également que l'Union européenne produise des semi-conducteurs durables de pointe et qu'elle devienne un acteur de taille dans le secteur afin de permettre aux entreprises européennes d'être moins dépendantes des fabricants de semis conducteurs étrangers. L'Europe souhaite également disposer de son premier ordinateur quantique.

Le projet "décennie numérique" de l'Europe implique également de former les citoyens aux compétences numériques de base et que davantage de spécialistes des TIC (Technologies de l'information et de la communication) soient employés, dont un plus grand nombre de femmes. La transformation numérique des entreprises est également prévue. Trois entreprises sur quatre devraient utiliser des services informatiques dans le cloud, le big data et l'intelligence artificielle. Enfin le dernier axe de la "boussole numérique" pour l'Europe consiste en la numérisation des services publics.

La transformation numérique présente des enjeux mondiaux et l'Union européenne



en bref

promouvra une stratégie numérique positive et axée sur l'aspect humain au sein des organisations internationales et au moyen de partenariats numériques internationaux forts.



BANQUES  
COMMERCE  
COMMERCE  
BTP  
TOURISME  
LOGEMENT  
VITICULTURE

ENVIRONNEMENT  
SOCIAL

SERVICES  
TRANSPORTS  
EMPLOI  
COLLECTIVITES  
INDUSTRIE  
AGRICULTURE  
INNOVATION

Outil de référence incontournable des décideurs locaux et régionaux,  
« La Côte-d'Or en Chiffres » propose une vision exhaustive et dynamique de la vie et de l'économie de la Côte d'Or,  
une synthèse efficace et pratique, véritable banque de données locales.

**Vous souhaitez commander d'autres exemplaires du Hors-série LA CÔTE D'OR EN CHIFFRES 2020 ?**

Je souhaite recevoir  exemplaire(s) du Hors Serie **LA CÔTE D'OR EN CHIFFRES 2020** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x  =

Société : .....  M.  Mme  Mlle Nom : .....

Adresse : ..... Code Postal, Ville : .....

Signature :

**BON DE COMMANDE À RETOURNER À LE JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**  
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte - 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@forumeco.com

# Opinions

## Mettre l'accent sur les entreprises de proximité

UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (U2P)

Développement économique, apprentissage et formation professionnelle, aménagement du territoire, fiscalité locale, marchés publics, les attributions des exécutifs régionaux et départementaux intéressent très directement les entreprises de proximité. Inversement, les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux, implantés en tous points du territoire, dans les centres-villes comme en milieu rural et dans les zones péri-urbaines, sont un levier économique essentiel pour les régions et les départements.

C'est pourquoi l'Union des entreprises de

proximité (U2P) tient à formuler ses propositions à destination des élus et des candidats aux élections régionales et départementales. Elles comportent trois grands volets :

- l'orientation, l'apprentissage, la formation continue et l'emploi ;
- les enjeux économiques et la transition écologique ;
- le dialogue social.

À travers ces propositions, l'U2P s'attache à suivre un fil conducteur clair : face aux défis sanitaires, économiques et écologiques, il est plus que jamais nécessaire de mieux associer les artisans, les commerçants et les

professionnels libéraux aux politiques publiques.

Qu'il s'agisse de simplifier les démarches administratives, de garantir l'accès des entreprises de proximité aux marchés publics, d'adapter systématiquement la réglementation et les dispositifs d'accompagnement aux contraintes des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux, ou encore de contenir la fiscalité, les propositions de l'U2P sont autant de clés pour libérer le potentiel des trois millions d'entreprises de proximité installées partout en France.

## Les conditions de travail aux Jardins de l'Engrenage

GEOFFROY SÉCULA, PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE CÔTE-D'OR

La Confédération des petites et moyennes entreprises de Côte-d'Or (CPME 21) condamne avec la plus grande fermeté les conditions dans lesquelles doivent travailler les entreprises et leurs équipes sur le site des Jardins de l'Engrenage, avenue de Langres à Dijon.

Cet espace doit donner place à un programme immobilier de logements baptisé « Garden State ».

Depuis l'opération d'évacuation par les forces de l'ordre mardi, les premières interventions des maîtres d'ouvrage font l'objet d'obstruction par une minorité bruyante et vindicative d'individus qui après avoir occupé illégalement le terrain pendant de longs mois, font valoir leurs revendications par la violence, en témoignent les nombreux jets de pierres et de divers objets contenant des matières dangereuses dont ont été victimes les salariés des entreprises qui doi-

vent intervenir sur ce projet.

La CPME 21 appelle à un rétablissement du calme et salue le travail des forces de l'ordre et des collectivités qui s'emploient depuis plusieurs jours pour y parvenir, et demande aux autorités, en priorité, le respect de l'intégrité physique des équipes et des salariés des entreprises présentes, ainsi que la protection des personnels travaillant sur le site, dont certains ont fait l'objet de menaces.

## Le regard de Faro



## Le billet

PAR ANTONIN TABARD

### Mini crédits, maxi taux



C'est par voie de presse que l'UFC-Que Choisir a dénoncé des techniques commerciales qu'ils disent « pousser-à-crime ». En effet, l'association de consommateurs a annoncé avoir porté plainte pour pratiques commerciales trompeuses contre trois organismes de prêts de mini crédits : Bling, Cashper et Floa Bank. Interrogé par nos confrères de Franceinfo, Matthieu Robin, chargé de mission banque assurance au sein d'UFC-Que Choisir, explique que ces organismes ont « des discours très bienveillants [...] pour indiquer que le crédit va permettre de préserver la santé financière des consommateurs ». Le problème, selon lui : « c'est l'accumulation de ces mini crédits [...] On va avoir des taux d'intérêts implicites qui sont de plus de 2.234 %, c'est 100 fois supérieur au taux d'intérêt des crédits à la consommation classiques ». Si les mini crédits sont des prêts instantanés de petites sommes pouvant aller jusqu'à 1.000 euros, l'association de consommateurs dénonce dans ce dossier un vide juridique sur les prêts inférieurs à 200 euros qui seraient alors considérés comme des facilités de caisse et de trésorerie et échapperaient ainsi aux règles sur les crédits à la consommation.

## Le coin bouquins

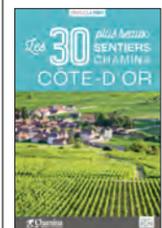
### CONDUIRE LE CHANGEMENT EN ENTREPRISE.



Quel est le point commun à tous les décideurs qui doivent conduire le changement ? Définir ce qui doit changer et le traduire dans les faits ! Et ce, avec des enjeux de rapidité d'exécution de plus en plus cruciaux pour l'entreprise. Pour y arriver, les décideurs disposent d'un allié de taille, mais qu'ils connaissent mal : le terrain. Ah, si les décideurs et le terrain arrivaient à mieux travailler ensemble ! La vision stratégique des uns associée à la connaissance pratique de la réalité quotidienne des autres donnerait à leur entreprise un avantage compétitif et une capacité d'adaptation considérable. C'est tout l'objet de ce livre : aider les dirigeants et les cadres de tous niveaux à réussir cette jonction avec le terrain, et ainsi, développer la capacité d'évolution et de changement de leur entreprise. Forts de leur expérience auprès des décideurs et du terrain, les auteurs ont élaboré une méthodologie inédite de conduite du changement, adaptée à toute situation d'entreprise, pratique et simple à mettre en œuvre : la méthode du W.

♦ Éditions Gereso, 119 pages, 20 euros.

### LES 30 PLUS BEAUX SENTIERS DE CÔTE-D'OR.



Siège du chef-lieu de la vaste région Bourgogne Franche-Comté, le département de la Côte-d'Or doit son nom aux reliefs doux et à la couleur flamboyante des ses vignobles l'automne venu. Berceau de la Seine en sa moitié nord et traversée par la Saône au sud-est, la Côte-d'Or accueille également une partie du Parc naturel régional du Morvan à l'ouest. Dans ce guide, retrouvez 30 balades et randonnées originales pour découvrir le département et son riche territoire : le Morvan et l'Auxois, le pays Châtillonnais, le pays de Seine et Tilles, le Val de Saône, les Côtes de Nuits et les Côtes de Beaune.

♦ Éditions Chamina, 64 pages, 12,50 euros.

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021 :

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

### Procédures adaptées



#### DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

##### Avis d'appel public à la concurrence

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17. Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0421appliinfo).
- 2 - OBJET DU MARCHÉ, CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Conception et développement d'applications informatiques pour les besoins du Conseil Départemental de la Côte d'Or. Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Montant minimum : 20.000 € TTC. Montant maximum : 250.000 € TTC. La durée de l'accord-cadre à bons de commande est de 4 ans fermes à compter du jour de sa notification.
- 3 - PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : Non.
- 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.
- 5 - PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
- 6 - CONDITIONS DE DELAI : DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : Jeudi 27 mai 2021 à 17h00.
- 7 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 30/04/21.
- 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr> 158132



#### SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CÔTE D'OR

##### Avis d'appel public à la concurrence

- NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or. Correspondant : service « administration générale et commande publique », 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00 - Fax : 03.80.11.26.99 - Mail : [marchespublics@sdis21.fr](mailto:marchespublics@sdis21.fr)
- Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>
- Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
- PRINCIPALE(S) ACTIVITÉ(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Ordre et sécurité publics.
- OBJET DU MARCHÉ : Divers travaux à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (DDSI) de la Côte-d'Or - 7 lots.
- TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : Exécution.
- L'avis implique un marché public.
- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Refus des variantes.
- LA PROCÉDURE D'ACHAT DU PRÉSENT AVIS EST COUVERTE PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE L'OMC : Oui.
- PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : Oui.
- Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
- LANGUES POUVANT ÊTRE UTILISÉES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : Français.
- UNITÉ MONÉTAIRE UTILISÉE : L'euro.
- CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
- TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.
- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Lundi 31 mai 2021 à 23h59.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS : NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR : 2021E09.
- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Le dossier de consultation est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme territoires numériques BFC à l'adresse internet du profil acheteur suivante : [www.ternum-bfc.fr](http://www.ternum-bfc.fr) (référence 2021E09).
- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :
- Lot n° 1 : Cloisons, peinture, faux-plafonds ;
  - Lot n° 2 : Revêtements de sols et murs ;
  - Lot n° 3 : Menuiseries intérieures et mobilier ;
  - Lot n° 4 : Plomberie, sanitaire, ventilation ;
  - Lot n° 5 : Électricité, chauffage ;
  - Lot n° 6 : Menuiseries extérieures, occultations ;
  - Lot n° 7 : Désenfumage.
- DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : Jeudi 29 avril 2021. 158106



Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte-d'Or  
**JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**  
 SAS au capital de 235.000 € - RCS 015 750 243 Dijon.  
 Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte, 21000 Dijon  
 Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
 Site Internet : [www.forumeco.fr](http://www.forumeco.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations  
**Directeur de la publication :** Michel GUYOMARD  
**Directrice :** Claire LESPRIT  
**Rédacteur en chef :** Antonin Tabard  
**Rédaction :** Frédéric Chevalier - Militine Guinet



Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €  
 abonnement annuel : 69 €.

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
 Poligon Pla de L'estany s/n  
 1781 Aiguaviva-Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 1 83851.

**Service Annonces légales :** [annoncelocale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncelocale.jdp@forumeco.com)  
**Rédaction :** [redaction.jdp@forumeco.com](mailto:redaction.jdp@forumeco.com)

**TOUTES LES SEMAINES**  
**VOTRE JOURNAL DU PALAIS**  
**POUR**

**1,50€**  
 seulement



Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

## Procédures adaptées



### SDIS 21

#### Avis d'appel public à la concurrence

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, correspondant : service "administration générale et commande publique", 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX. Tél. : 03.80.11.26.00 - Fax : 03.80.11.26.99 - Mail : marchespublics@sdis21.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

PRINCIPALE(S) ACTIVITE(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR : ordre et sécurité publics.

OBJET DU MARCHÉ : Travaux de mise en sûreté de l'installation électrique du bâtiment d'alertes opérationnelles du SDIS 21.

TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : exécution.

L'avis implique un marché public.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Refus des variantes.

LA PROCÉDURE D'ACHAT DU PRÉSENT AVIS EST COUVERTE PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE L'OMC : oui.

PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : non.

LANGUES POUVANT ÊTRE UTILISÉES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : français.

UNITÉ MONÉTAIRE UTILISÉE : l'euro.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

TYPE DE PROCÉDURE : procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Mardi 25 mai 2021 à 23h59.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR : 2021E01

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Le dossier de consultation est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme territoires numériques BFC à l'adresse internet du profil acheteur suivante : [www.ternum-bfc.fr](http://www.ternum-bfc.fr) (référence 2021E01).

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : Mardi 27 avril 2021.

158060

### COMMUNE DE LOSNE

#### Avis d'appel public à la concurrence

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de LOSNE, Place du 8 Mai 1945 - 21170 LOSNE.

2. MAÎTRE D'ŒUVRE : SELARL Cabinet GIEN PINOT, Géomètres Experts - Bureau d'études VRD, 41 rue de Mulhouse - 21000 DIJON - 03.80.38.02.00 - [contact@gp-geometres.com](mailto:contact@gp-geometres.com)

3. OBJET DU MARCHÉ : Aménagement des trottoirs - Gestion des eaux pluviales de ruissellement.

Lieu d'exécution : Commune de LOSNE, Hameau de CHAUGEY - Route de Seurre (RD 976).

4. DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.

NEGOCIATION : Possible.

FORME : Marché public de travaux à prix forfaitaire.

Lot unique en une seule tranche : Trottoir sablé~1.750 m2 - bordure AC1~1080 ml - bordure P1~255 ml - 3 passages pour piéton - 70 ml caniveau grille - 7 puits perdus - 22 avaloirs chaussée 300x700

DATE LIMITE DE FIN DES TRAVAUX : 31 août 2021.

5. OFFRES

REMISE DES OFFRES : Le vendredi 14 mai 2021 à 17h30 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro (€).

6) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Liste et description succincte des conditions :

— Lettre de candidature (en cas de groupement, préciser le mandataire) (DC1) ;

— Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2) ;

Référence professionnelle et capacité technique :

— Une liste de 5 références de chantiers similaires sur les années 2016 à 2021 ;

— Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

7. CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans le règlement de la consultation.

8) RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, RETRAIT DES DOSSIERS ET DÉPÔT DES OFFRES : Correspondance avec le pouvoir adjudicateur, téléchargement du dossier dématérialisé « Trottoirs Hameau de Chaugey TR2 » et dépôt des offres dématérialisées sur le site : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Envoi le 28/04/2021 à la publication.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU JOURNAL DU PALAIS : 28/04/2021 à 12 h 00.

158100



### MAIRIE DE GENLIS

#### Avis d'appel public à la concurrence

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : MAIRIE de GENLIS, 18 avenue Général de Gaulle - 21110 GENLIS. Tél. : 03.80.47.98.98 - Fax : 03.80.37.74.91 - E mail : [marches.publics@mairie-genlis.fr](mailto:marches.publics@mairie-genlis.fr)

2) PROCÉDURE DE PASSATION : Marché de travaux passé selon une procédure adaptée.

3) OBJET DU MARCHÉ : Conception-réalisation d'un espace de glisse Skate-park et Pumptrack pour la ville de Genlis. Code CPV : 45212200 - Travaux de construction d'installations sportives ; 71300000 - Services d'ingénierie.

4) RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION : il peut être téléchargé sur <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence : MAPA\_21-01).

5) DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Vendredi 28 mai 2021 avant 12h.

Offre à remettre par voie électronique à l'adresse : (<https://marches.ternum-bfc.fr> - réf : MAPA\_21-01)

6) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE : Ils peuvent être obtenus auprès des services techniques de la Mairie de GENLIS - M. ROMANO : [dst@mairie-genlis.fr](mailto:dst@mairie-genlis.fr)

7) CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :

1) Le prix - Pondération 50 %.

2) La valeur technique de l'offre : Pondération 50 %.

8) DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : Vendredi 30 avril 2021.

9) DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 jours.

158145



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORGE ET TILLE

#### Avis d'appel public à la concurrence

#### Marché public de fournitures et services à procédure adaptée

#### Organisation et gestion du Transport à la demande

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Communauté de communes NORGE ET TILLE, 47 route de Norges, 21560 BRETIGNY. Tél. : 03 80 35 53 99 - [contact@norgeettille.fr](mailto:contact@norgeettille.fr)

2. Procédure de passation : Procédure adaptée passée en application de l'article L2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique (CCP).

3. Objet du marché : Organisation et gestion du Transport à la demande de la Communauté de Communes Norge et Tille à partir du 1er juillet 2021.

4. Caractéristiques du marché : Le prestataire devra assurer un transport d'adresse à adresse, sur réservation, sur le territoire de la Communauté de Communes, 5 jours par semaine du lundi au vendredi (option d'une 6ème journée : samedi). Il devra aussi déposer les usagers à des arrêts à l'extérieur du territoire afin de connecter les réseaux de bus Divia et Mobigo. Il devra suivre les recommandations de la Région en matière de coût du ticket, et d'accessibilité du service aux personnes à mobilité réduite. Il devra mettre à disposition, au minimum un véhicule 8 places, dédié et personnalisé.

Il se chargera des réservations et de la publicité auprès des usagers.

5. Durée du marché : 2 ans à compter du 1er juillet 2021.

6. Modalités d'obtention du dossier : Les documents sont téléchargeables depuis la plateforme Marchés Sécurisés, sous le code : CC-Norge-et-Tille\_21\_20210429W2\_01.

7. Justifications et pièces à fournir : Se reporter au règlement de la consultation.

8. Modalités de remises des offres : Se reporter au règlement de la consultation

9. Transmission des offres :

Les offres, rédigées en langue française, seront adressées via la plateforme Marchés Sécurisés.

10. Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal administratif de Dijon (22 Rue d'Assas - 21000 Dijon) d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative

11. Date limite de réception des offres : 25/05/2021 à 12h00.

12. Date d'envoi à la parution : Le 30 avril 2021.

13. Renseignements : Mme LEBLANC, 03.80.35.53.99, [contact@norgeettille.fr](mailto:contact@norgeettille.fr)

158148

## le Journal du Palais

LE JOURNAL DU PALAIS - LE JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE - LE JOURNAL DU PALAIS DE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales  
par mail :

[annoncelegale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncelegale.jdp@forumeco.com)

L'information économique de proximité au service des professionnels



**PENSEZ  
À FAIRE PUBLIER  
VOTRE ANNONCE  
PARTOUT  
EN FRANCE**

[annoncelegale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncelegale.jdp@forumeco.com)

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

## Avis d'attribution

## COMMUNE DE BOUZE LES BEAUNE (21200)

Marché de Travaux

Avis d'attribution

Affaire n° 21.210.099.2020.1

- IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE : Commune de BOUZE LES BEAUNE, 23 rue de la Mairie - 21200 BOUZE LES BEAUNE - Tél. : 03.80.26.07.99 - Courriel : mairie.bouze@wanadoo.fr  
Adresse du profil acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr
- OBJET DU MARCHE : Travaux de bâtiment : Restauration de l'Eglise SAINT-VINCENT. Les travaux sont répartis en 7 lot.
- PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée restreinte en application des articles L1111-1 (art 4) et L2123-1 (art 42 2°), et des articles R2123-4 et R2123-5 (art 27) du code de la commande publique.
  - Maçonnerie-Drainage-Aménagement : Code CPV -45212314-0
  - Couverture tuiles - Paratonnerre : Code CPV -45261210-9
  - Charpente Bois : Code CPV 45261100-5
  - Restauration de Menuiserie Bois : Code CPV 45421000-4
  - Restauration peintures et décors peints : Code CPV 45442100-8
  - Electricité - Sonorisation - Chauffage : Code CPV 45311200-2
  - Vitrail : Code CPV 45440000
- CRITERES DE SELECTION DES OFFRES : Le jugement des offres a été effectué selon les critères du règlement de la consultation.
- ADJUDICATAIRES :
  - Maçonnerie-Drainage-Aménagement : SARL JACQUET, 6 impasse Edouard Belin - 21300 CHENOVE - Montant H.T. : 225.000,00 € ;
  - Couverture Tuiles - Paratonnerre : SARL CONTET BOUROTTE, 12 rue du Pont Lorrin - 21130 FLAGEY LES AUXONNE - Montant H.T. : 86.500,00 €
  - Charpente Bois : SARL CONTET BOUROTTE, 12 rue du Pont Lorrin - 21130 FLAGEY LES AUXONNE - Montant H.T. : 39.500,00 €
  - Restauration de Menuiserie bois : Menuiserie Ebénisterie Serge JEANGIN, 9 rue de la porte de Dijon - 21450 BAIGNEUX LES JUIFS - Montant H.T. : 20.061,60 €
  - Restauration peintures et décors peints : Sarah MONIER - 16 rue du Clos le Roi - 89100 SENS - Montant H.T. : 32.177,25 €
  - Electricité - sonorisation - chauffage électrique : SAS PRETRE et Fils - ZA Les Terreaux - 25620 MAMIROLLE - Montant H.T. : 53.017,00 €
  - Vitrail : ATELIER ART VITRIL - 41 rue de l'île de Chamond - 89250 GURGY - Montant H.T. : 12.787,83 €
- DELAI GLOBAL D'EXECUTION : Tranche Ferme 11 (Onze) mois  
Les prix sont traités à prix fermes actualisables  
Sous-traitance déclarée : 1
- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :  
DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE : 23 avril 2021.  
Nombre d'offres reçues : 24.  
Cette procédure n'a pas fait l'objet d'un avis d'information à l'OPOCE.
- DATE DE L'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 27 avril 2021.  
158079

## Adjudications

LDH AVOCATS  
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 16 JUIN 2021 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

## A Ahuy (21), 10 rue des Grandes Varennes

- Cadastré AA n°110 et AA n°111  
Lot 52 : un appartement T2 avec terrasse et jardin  
Parking  
Lot 53 : un appartement T3 en duplex, terrasse et jardin  
Parking  
Lot 54 : un appartement T3 en duplex, terrasse et jardin  
Parking  
Lot 55 : un appartement T2, balcon  
Parking  
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 80.000 EUROS

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.  
VISITE : MARDI 1<sup>er</sup> JUIN 2021 A 14H00.  
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.  
158028

## BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR VOS ANNONCES ?

03.80.68.25.55

## Côte d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

TELLUS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : TELLUS.

SIEGE SOCIAL : 8 rue Marcel Dassault - 21000 DIJON.

FORME : Société Civile de Construction Vente (SCCV).

CAPITAL : 1.000 €.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : L'acquisition de tout ou partie des lots formant un terrain bâti sis à SAINT APOLLINAIRE (21850), 38 rue de Cracovie, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain, avec pour objectif de réhabiliter les immeubles existants et de faire construire un ou des bâtiments mixtes ; La réhabilitation et la transformation des bâtiments existants ; la construction sur ce terrain d'un ou plusieurs immeubles à usage mixte et d'un parking en ouvrage ; La division de tout ou partie de cet ensemble ; La vente en l'état futur d'achèvement ou achevée, de la pleine propriété et/ou des droits réels d'usufruit et de nue-propriété résultant du démembrement de propriété, en totalité ou par fractions, des immeubles construits ;

accessoirement la location totale et partielle des immeubles ; La propriété, l'administration, la gestion, et la mise en valeur et l'exploitation par bail ou toute autre forme des immeubles construits ou rénovés dans l'attente de leur aliénation ; Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

GERANT : LCDP, SAS au capital de 200.000 €, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 802 638 890, domiciliée 8 rue Marcel Dassault - 21000 DIJON, représentée par ses représentants légaux.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

157764 Pour avis : Le gérant.

ADEQUAT 271

Constitution de la société par actions simplifiée

DENOMINATION : ADEQUAT 271.  
CAPITAL : 100.000 € divisé en 1.000 actions de 100 €.

SIEGE : 11 avenue du 8 septembre 1944 ?21200 BEAUNE.

OBJET : La délégation de personnel intérimaire, la formation, le placement et toute activité de prestation de services pour l'emploi.

DUREE : 99 années.

AGREMENT : Les cessions d'actions, autres qu'entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : La société GROUPE ADEQUAT, société anonyme à

directoire et conseil de surveillance, 115 avenue de Saxe - 69003 LYON, immatriculée au R.C.S. de LYON 498 958 347, au capital de 33.603.000,00 €, représentée par Monsieur Philippe GUICHARD, domicilié 8 rue Ampère - 69660 COLLONGES AU MONTS D'OR, président du directoire.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

158034 Pour avis.



LEGI CONSEILS

BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats

21 avenue Albert Camus

21000 DIJON

DORIZON

Avis de constitution

ASSP du 23/04/2021. FORME : SARL. DENOMINATION : DORIZON.

SIEGE : 10 rue Jean Giono - 21000 DIJON. OBJET : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises ; L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1.000 €. GERANCE : Valérie DAUCHY, 20 rue Félix Ziem - DIJON. R.C.S. DIJON.

158044 Pour avis.



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ALPHA 64

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 31 mars 2021, à BEAUNE. DENOMINATION : ALPHA 64. FORME : Société par actions simplifiée. OBJET : La société a pour objet, en France et dans tous pays ; — Activité de conseils concernant tous types d'activités et notamment le management transitionnel avec analyse des organisations commerciales, recommandations stratégiques, optimisation des procédés de vente, accompagnement des forces de ventes sur le terrain et développement commercial en tant qu'apporteur d'affaire et/ou agent ; — Formation, enseignement et coaching (techniques de vente, relations clients/fournisseurs, organisation commerciale) ; — Négocier de produits divers ; — Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; — Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte d'un tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelle, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou d'alliance, de société en participation ou prise de date en location ou gérance, de tous biens ou droits, ou autrement. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. SIEGE SOCIAL : Résidence Les Mariages, 11 B rue du 19 mars 1962 - 21200 BEAUNE. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : PRESIDENT : Madame Catherine ROQUEFORT-LEONARD, Résidence Les Mariages, 11 B rue du 19 mars 1962 - 21200 BEAUNE. DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Hugues ROQUEFORT, Résidence Les Mariages, 11 B rue du 19 mars 1962 - 21200 BEAUNE. 158063 Pour avis.

# Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or



**Notaires**

**JOUFFROY NOTAIRES**  
43 rue Devosge à DIJON

---

**LA MAISON BLEUE**

**Avis de constitution**

Suivant acte reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 23 avril 2021, il a été constitué pour une durée de 99 années, une société civile, dénommée LA MAISON BLEUE, au capital de 10.000,00 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social a été fixé à SAVIGNY SOUS MALAIN (21540), 11 rue Garmois.

Ayant pour objet :

- La propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire ;
- L'acquisition, la détention et la gestion de valeurs mobilières et de produits financiers, la souscription et la détention de produits d'assurance et ou de capitalisation.

Toute transmission de parts à des personnes non associées doit être agréée par l'assemblée générale statuant à la majorité des trois/quarts du capital social.

Monsieur René GUERINAT et Madame Yveline GUERINAT demeurant à SAVIGNY SOUS MALAIN (21540) 11 rue Garmois ont été désigné en qualité de co-gérants.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

158049 Pour avis.



**LEGA SPHERE AVOCATS**

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY



**Notaires**

**JOUFFROY NOTAIRES**  
43 rue Devosge à DIJON

---

**SCI MONPAJE**

**Avis de constitution**

Suivant acte reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 27 avril 2021, il a été constitué pour une durée de 99 années, une société civile, dénommée SCI MONPAJE, au capital de 226.850,00 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social a été fixé à VERONNES (21260), 10 rue de Pétigny.

Ayant pour objet :

- La propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire ;
- L'acquisition, la détention et la gestion de valeurs mobilières et de produits financiers, la souscription et la détention de produits d'assurance et ou de capitalisation.

Toute transmission de parts à des personnes non associées doit être agréée par l'assemblée générale statuant à la majorité des trois/quarts du capital social.

Monsieur Jean-Pascal BRIOTET, demeurant à VERONNES (21260), 10 rue de Pétigny et Madame Monique BRIOTET, demeurant à VERONNES (21260), 4 rue du Pont ont été désigné en qualité de co-gérants.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

158062 Pour avis.

**PB INVEST**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte SSP en date à ST APOLLINAIRE du 26/04/2021, il a été constitué une société :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : PB INVEST.

SIEGE : 10 rue de la planchette - 21850 ST APOLLINAIRE.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CAPITAL : 1 000 €.

OBJET : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales ; La gestion de titres de participation ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; L'animation de ses filiales à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe et le contrôle de ses filiales ; Toutes prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers au profit de ses filiales et de toutes autres sociétés.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : M. Pierre BUONOCORE, demeurant 10 rue de la planchette - 21850 ST APOLLINAIRE. 158054 Pour avis : Le Président.



**SYSTHEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal  
Avocats  
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

---

**WINEYES**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : Rue d'Epemay 21220 MOREY SAINT DENIS R.C.S. Dijon

**Avis de constitution**

Par acte SSP en date du 26/04/21, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : société par actions simplifiée.

OBJET : Conseils aux entreprises ; activités numériques (logiciel d'aide à la décision commerciale ; formation.

DENOMINATION SOCIALE : WINEYES.

SIEGE SOCIAL : Rue d'Epemay - 21220 MOREY SAINT DENIS.

CAPITAL : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTE : Toute action donne droit dans les bénéfices et à l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les cessions d'actions entre associés, au profit des conjoints, des ascendants et descendants sont libres.

PRESIDENT : M. Cyprien ARLAUD, né le 1er mai 1976 à CHENOVE (21), demeurant 28 E rue Félix Tisserand - 21700 NUITS SAINT GEORGES.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON (21). 158064 Pour avis : Le président.



**Notaires**

**JOUFFROY NOTAIRES**  
43 rue Devosge à DIJON

---

**BATIMENTS MONTEIRO**

**Avis de constitution**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 mars 2021, à DIJON. DENOMINATION : BATIMENTS MONTEIRO. FORME : Société par actions simplifiée. OBJET : La société a pour objet, en France et dans tous pays : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte d'un tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelle, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou d'alliance, de société en participation ou prise ou de datation en location ou gérance, de tous biens ou droits, ou autrement. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 10 € divisé en 10 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. SIEGE SOCIAL : 23 T rue des Marcs d'Or - 21000 DIJON. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales. A été nommé président : Monsieur Antonio MONTEIRO, 23 T rue des Marcs d'Or - 21000 DIJON. 158069 Pour avis.



**LEGA SPHERE AVOCATS**

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

---

**CLAZ INVEST**

**Avis de constitution**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 avril 2021, à QUETIGNY. DENOMINATION : CLAZ INVEST. FORME : Société par actions simplifiée. OBJET : La société a pour objet, en France et dans tous pays : — Prospection, acquisition, aménagement et vente de tous types d'éléments fonciers ; — Construction et vente de tout type d'immeubles ; — Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; — Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte d'un tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelle, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou d'alliance, de société en participation ou prise ou de datation en location ou gérance, de tous biens ou droits, ou autrement. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 25.000 € divisé en 25.000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. SIEGE SOCIAL : 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales. A été nommé Président : Monsieur Jean-Robert LOPEZ, 24 rue de Metz - 21000 DIJON. 158067 Pour avis.



**Notaires**

**SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ**  
Notaires à DIJON, 7 bd de Brosses Successeurs de Maître MARION

---

**LES ENTREPRISES MARION**

Suivant acte SSP du 28 avril 2021, a été constituée une société par actions simplifiée dénommée "LES ENTREPRISES MARION".

SIEGE SOCIAL : DAIX (21121), 28B rue de Hauteville.

CAPITAL : 10.000 €.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : vente, organisation, mise en œuvre obsèques, vente, pose de monuments funéraires, marbrerie, vente d'articles funéraires, de contrat obsèques, de tous services relatifs ou connexes aux obsèques. Activités connexes et complémentaires.

PREMIER PRESIDENT : SC MARION ENTREPRISES.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Cessions des actions : les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément du président.

158088 Maître Jean-Charles GUILARD.



**Notaires**

**SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ**  
Notaires à DIJON, 7 bd de Brosses Successeurs de Maître MARION

---

**BSA AND CO**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte SSP en date à CHENOVE du 26/04/2021, il a été constitué une société :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : BSA AND CO.

SIEGE : 23 rue Paul Langevin - 21300 CHENOVE.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales ; La gestion de titres de participation ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; L'animation de ses filiales à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe et le contrôle de ses filiales ; Toutes prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers au profit de ses filiales et de toutes autres sociétés.

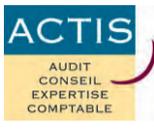
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : M. Serge ARIAS, demeurant 8 rue Meix Bresson - 21110 LONGECOURT EN PLAINE. 158065 Pour avis : Le président.



**ACTIS**  
AUDIT  
CONSEIL  
EXPERTISE  
COMPTABLE

---

**EURL ERIC GUILLIEN**

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 Euros

Siège social : 1 Rue des Pervenches 21300 CHENOVE

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 1 Mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : EURL ERIC GUILLIEN.

SIEGE SOCIAL : 1 rue des pervenches - 21300 CHENOVE.

OBJET SOCIAL : L'activité de carrelage, faïence, chapes, revêtements des sols et des murs.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.500,00 €.

GERANCE : Monsieur GUILLIEN Éric, demeurant 1 rue des pervenches - 21300 CHENOVE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

158053 Pour avis : La Gérance.



**Notaires**

**SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ**  
Notaires à DIJON, 7 bd de Brosses Successeurs de Maître MARION

---

**NAPOSSO RENOV'**

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de DIJON de la société NAPOSSO RENOV', EURL au capital de 1.000 €. DUREE : 99 ans. SIEGE SOCIAL : 4 rue Paul Claudel - 21000 DIJON. OBJET SOCIAL : Tous travaux d'isolation et travaux de finition (peinture, papier peint, carrelage, etc), de plâtrerie ; Tous travaux de revêtements sols et murs, menuiserie, bois, PVC, alu. Le gérant est Monsieur Sacha VASILJKOVIC, demeurant 4 rue Paul Claudel - 21000 DIJON. 158074 Pour avis : Le gérant.

---

**STAKHA CONSULTING**

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 1 rue Montesquieu - 21000 DIJON

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 23/04/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : STAKHA CONSULTING.

SIEGE SOCIAL : 1 rue Montesquieu - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités ; La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui des tiers par tous procédés que ce soit et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion ; La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ; Toutes prestations et tous services en matière administrative, financière, comptable, commerciale, de gestion ou d'assistance de toute nature auprès de filiales et membres du groupe.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

GERANCE : M. Nicolas GIMENEZ, 1 rue Montesquieu - 21000 DIJON.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

158103 Pour avis : La gérance.



**Notaires**

**SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ**  
Notaires à DIJON, 7 bd de Brosses Successeurs de Maître MARION

---

**HOLDING LOUIS LACHAUX**

A BEAUNE le 23/04/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HOLDING LOUIS LACHAUX.

SIEGE SOCIAL : 12 rue Oudot - BEAUNE (21200)

OBJET : la prise de participations dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, créés ou à créer et ce par tous moyens notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite, la gestion de ses participations financières.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1 000 €.

PRESIDENT : Monsieur Louis LACHAUX demeurant Chemin des Tuvilains à BEAUNE (21200), AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au R.C.S. DIJON.

158087 Pour avis, le Président.



**Notaires**

**SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ**  
Notaires à DIJON, 7 bd de Brosses Successeurs de Maître MARION

---

**PEAKY**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte SSP en date du 27 avril 2021, il a été constituée une société par actions simplifiée ayant pour :

DENOMINATION : PEAKY.

SIEGE SOCIAL : 32 rue Chaudronnerie - 21000 DIJON.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 300 €.

OBJET : La coiffure pour homme, la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité.

PRESIDENT : Fadi Musallam, 6 bd Paul Doumer - 21000 DIJON.

Chaque action donne droit à une voix. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. La cession d'actions au profit d'associés ou à des tiers est soumise à agrément et au droit de préemption.

La société sera immatriculée au greffe de DIJON.

158131

# Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or



### SCP SEGAUT PARRY-AVRIL ET NEYRET

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)  
16 rue de Lorraine

### SCI BBA

#### Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Aude NEYRET, Notaire à BEAUNE (21200), 16 rue de Lorraine, le 27/04/2021, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :  
DENOMINATION : SCI BBA.  
FORME : Société civile  
SIEGE SOCIAL : BEAUNE (21200), 154 route de Dijon.

OBJET : Acquisition, détention, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers et mobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

CAPITAL : 350.000,00 €.  
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation.  
APPORTS EN NUMERAIRES : 350.000,00 €.

GERANCE : M. Alain dit Patrice ROUX, demeurant à BEAUNE (21200), 154 route de Dijon, pour une durée illimitée.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable du gérant-fondateur. Une fois son mandat achevé, l'agrément sera de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.  
IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis :  
158078 Maître NEYRET, Notaire.



### DEHNER DIJON

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LURE en date du 15/04/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DEHNER DIJON.  
SIEGE SOCIAL : 18 rue des Frères Montgolfier - 21300 CHENOVE.

OBJET : Vente d'articles professionnels du bâtiment, de bricolage, décoration, ameublement, biens de la maison, cours de bricolage, démonstrations et conseils dans le bâtiment.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €.  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société ; Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Michaël DEHNER, demeurant 75 route de Faucongy - SAINT GERMAIN (70200).

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de VESOUL.  
158111 Pour avis : Le président.

### MODIFICATION

### DE STATUTS

### PALACE

L'AGM du 26/06/19 de la SARL "PALACE", capital : 1.000 €, siège : 4 bis r. du Docteur Maret - 21000 DIJON, 823 700 489 R.C.S. DIJON, a décidé de transférer le siège au 4 r de Bruges - 21000 DIJON à compter du 01/08/19 et de modifier l'art. 4 des statuts.  
156885

### AGMS

Société à responsabilité limitée au capital de 7.200,00 €  
Siège social :  
54 avenue Général de Gaulle  
21110 GENLIS  
434 933 495 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'associé unique du 30 avril 2021 :

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de sept mille deux cents (7.200) €uros.

Il est divisé en quatre-vingt-dix (90) parts sociales de quatre-vingts (80) €uros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de cent mille quatre-vingts (100.080) €uros.

Il est divisé en quatre-vingt-dix (90) parts sociales de mille cent douze (1.112,00) €uros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.  
157719 Pour avis : La gérance.



### SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN  
Michael BOUROTTE

Avocats  
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

### GP

### RESTAURATION

SAS au capital de 5.000 €uros  
Siège social :  
AHUY (21)  
11 rue des Grandes Varennes  
R.C.S. Dijon 523 080 349

AGE 26/04/2021 : CAPITAL : ANCIENNE MENTION : 10.000 € ; NOUVELLE MENTION : 5.000 € ; DIRECTEUR GENERAL : ANCIENNE MENTION : Cyril GUYON, 32 rue des Champs Moreaux - DAIX (21), NOUVELLE MENTION : Néant.  
R.C.S. : DIJON.  
157863 Pour avis : Le président.

### LBO LOUIT

L'associé unique de la SAS LBO LOUIT (capital : 5.000 € porté à 95.000 € ; siège social : 82 rue du Faubourg Raines, Espace Grévin - 21000 DIJON ; 883 409 450 R.C.S. DIJON) a pris la décision le 01/04/2021 :

— d'augmenter le capital social de 90.000 € par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 5.000 €.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à 95.000 € ; — de remplacer à compter du 01/04/21 la dénomination sociale LBO LOUIT par T.G.H. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.  
157864 Pour avis : Le président.

### TZOGKA ILIR

SASU  
Siège social :  
67 B rue d'Auxonne - 21000 DIJON  
Capital : 1.000 €uros  
Numéro SIREN 834 542 912  
R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 avril 2021, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 1er mars 2018, le siège social qui était 67 B rue d'Auxonne - 21000 DIJON, à l'adresse suivante 16 boulevard Mansart - 21000 DIJON.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.  
157870 Pour avis et mention.

### VILLEMANNAIN

S.C.I. au capital de 1.500 €uros  
Siège social :  
17 rue Montmartre - 21000 DIJON  
R.C.S. : Dijon 834 209 389

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03/04/2021, il résulte que le siège social a été transféré au Lieu-Dit Le Reste - 56390 LOCQUETAS, à compter du 03/04/2021. L'article "SIEGE SOCIAL" des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.  
158007 Pour avis.

### GRAAL FONCIER GIRARDIN

GRAAL FONCIER GIRARDIN, SARL au capital de 20.000 €, siège social : 1 impasse Jeannot - 21190 TAILLY, 538 154 527 R.C.S. DIJON. Par décisions de l'associée unique du 13/04/2021, le capital a été augmenté de 2.480.000 € pour le porter de 20.000 € à 2.500.000 €, par élévation de la valeur nominale. L'article 8 des statuts a été modifié : NOUVELLE MENTION : Capital social 2.500.000 € divisé en 2.000 parts sociales de 1.250 € l'une. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.  
158013 Pour avis : La gérance.

### NORD EST ENERGIE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €uros  
Siège social :  
7 rue des Ponières  
21121 FONTAINE LES DIJON  
483 053 450 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2019 : Monsieur Bruno GUENOT, demeurant 15 rue de Coubertin - DIJON (Côte d'Or), a été nommé en qualité de co-gérant.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.  
158040 Pour avis : La gérance.



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

### PASSION IMMOBILIER

DENOMINATION : PASSION IMMOBILIER. FORME : SARL. CAPITAL SOCIAL : 20.000 €. SIEGE SOCIAL : 118 avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE. 851 988 279 R.C.S. de DIJON. Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 27 mars 2021, les associés ont pris acte de la nomination en qualité de co-gérant de la société, à compter du même jour, de Monsieur Mikael AKPINAR, demeurant 44 rue de Mazy - 21160 MARSANNAY LA COTE. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.  
158072

### SAS BJR AUTO

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros  
Siège social :  
3 rue René Coty - 21000 DIJON  
R.C.S. Dijon : 848 486 312

Aux termes d'une décision du président du 07 avril 2021, il résulte que : Le siège social a été transféré du 3 rue René Coty - 21000 DIJON au 8 impasse Reggio - 21000 DIJON à compter du 07 avril 2021.

L'article 3 - "SIEGE SOCIAL" des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.  
158107 Pour avis.

### STRAT AND CO

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 €uros  
Siège social :  
1A rue du 26ème dragon  
21000 DIJON  
820 205 730 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV du 06 avril 2021, l'AG des associés a décidé de transférer le siège social au 2420 avenue de Toulouse - 34070 MONTPELLIER, à compter du 6 avril 2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de DIJON et au R.C.S. de MONTPELLIER.  
158084

### CARRIERES ET MARBRERIES DE FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 450.000 euros  
Siège social :  
Rue Jacques Lecocq  
21400 ETROCHEY  
531 228 773 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision du Président en date du 12 avril 2021, madame Annie KEZIRIAN demeurant 34 Avenue Charles Floquet - 75007 PARIS, a été nommée, à compter de cette date, pour une durée illimitée, en qualité de Directeur Général.  
158086 Pour avis : Le Président.

### BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable.  
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON,  
R.C.S. de Dijon : 542 820 352

#### Avis - Nomination

Lors de sa séance du 18 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a pris acte de la fin du mandat de Directeur général de Bruno DUCHESNE, avec prise d'effet au 30 avril 2021 pour cause de départ à la retraite.

Lors de sa séance du 24 février 2021, le Conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a nommé Jean-Paul JULIA, né le 5 mai 1972 à El Oued (Algérie) et domicilié 8, rue Drouot à Paris (75009), en qualité de Directeur général, en remplacement de M. Bruno DUCHESNE, pour une période de 5 ans, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Mentions en seront faites au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président du Conseil d'administration et le Conseil d'administration.  
158128



Société d'Avocats  
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

### VITALFA

SARL au capital de 131.760 €uros  
Siège social :  
9 bis rue de Skopje - 21000 DIJON  
337 854 137 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale du 27 avril 2021 : La société à responsabilité limitée a été transformée en société par actions simplifiée (SAS).

Les fonctions de gérante de Madame Françoise FLAMAND ont pris fin.

La société 3F, SAS au capital de 35.300 €, siège : DIJON (21000), 9 B rue de Skopje, 491 282 851 R.C.S. DIJON, a été nommée président.

Les cessions d'actions entre associés s'effectuent librement.

Toute autre transmission de titres de capital est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective des associés.

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque titre donne droit à une voix.  
158142

### CROISIERES OREX

SAS au capital de 40.000 €uros  
Siège Social :  
2 Quai du Canal de Bourgogne  
21170 SAINT USAGE  
453 355 422 R.C.S. Dijon

L'associé unique en date du 30 mars 2021 a pris acte de la fin de mandat de Monsieur Andrew KIRKWOOD de ses fonctions de directeur général.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.  
158147 Le représentant légal.

### VENTE CESSION

### ATTRIBUTION D'APPORTS

### LE BŒUF QUI CHANTE

#### Avis de cession

Au vu d'un acte sous seing privé du 12/04/2021 à DIJON, enregistré au SPFE de DIJON 1, le 15/04/2021 dossier 2021 00036057 réf. 2104P01 2021 A 01678, LE BŒUF QUI CHANTE, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège est 7 rue de la Liberté - 21140 SEMUR EN AUXOIS, immatriculée 830 078 366 R.C.S. DIJON, a vendu à ZAN, SARL au capital de 10.000 € dont le siège est 7 rue de la Liberté - 21140 SEMUR EN AUXOIS immatriculée 897 447 702 R.C.S. DIJON, le fonds de commerce de bar brasserie sis 7 rue de la Liberté - 21140 SEMUR EN AUXOIS comprenant : Le nom commercial et l'enseigne LE BŒUF QUI CHANTE ; La clientèle et l'achalandage ; Le droit au bail ; La licence 4 ; Le mobilier et les agencements. Entrée en jouissance au 12/04/2021. Cession pour 80.000 € dont incorporel 30.000 € et matériel 50.000 €. Les oppositions, seront reçues au Cabinet DUCHARME AVOCATS, 9 rue Jean Renaud - 21000 DIJON, dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales.  
158066



### SELARL

### "Philippe HERAUD, Notaire"

Notaire associé à VITTEAUX (21350)  
Bureaux permanents  
à SAULIEU (21210)  
Tél. : 03.80.49.60.44

### DG NOUVEAUTES

Suivant acte reçu par Maître Philibert HERAUD, Notaire à VITTEAUX, le 27 avril 2021 ;

La société dénommée DG NOUVEAUTES, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 7.500,00 € ayant son siège social à SAULIEU (Côte-d'Or), 6 rue du Marché identifiée sous le numéro SIREN 441 230 570 R.C.S. DIJON (Côte d'Or) ;

A cédé à la société dénommée MA'NOUVEAUTES, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 10.000,00 € ayant son siège social à SAULIEU (Côte-d'Or), 6 rue du Marché identifiée sous le numéro SIREN 895 117 463 R.C.S. DIJON ;

un fonds de commerce de bonneterie, laines et confections connus sous le nom de DG NOUVEAUTES situé et exploité à SAULIEU (Côte d'Or), 6 rue du Marché ;

La société DG NOUVEAUTES est immatriculée pour l'exploitation de ce fonds au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro SIREN 441 230 570 et au Répertoire des entreprises et des établissements et des études économiques sous le numéro SIRET 441 230 570 00026.

Le cessionnaire sera propriétaire du fonds vendu et en aura la jouissance à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Moyennant le prix principal de cinquante cinq mille €uros (55.000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour cinquante mille €uros (50.000,00 €) et aux éléments corporels pour cinq mille €uros (5.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Etude de Maître Philibert HERAUD où domicile a été élu à cet effet.

158082 Pour insertion, le Notaire.

### POURSUITE D'ACTIVITE

### CABINET PARISEL

L'AGOA du 30/09/20 de la SAS « CABINET PARISEL », capital : 278 040 €, siège : 4 rue de Bruges - 21000 DIJON, 350 704 904 R.C.S. DIJON, a décidé de ne pas renouveler le mandat de la société ROCARD AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, ce dernier étant arrivé à expiration. Il n'a pas été désigné de nouveaux Commissaires aux Comptes.  
156666

### ABDM

Par une décision du 30/04/2021, l'associé unique de la SARL ABDM (SARL unipersonnelle ; capital 117.100 € ; siège social 14 impasse Edgar Degas 21000 DIJON 507 560 431 R.C.S. DIJON), statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
157908

### DISSOLUTION

### DE SOCIETE

### LUXURY FLAT IN DIJON

SELARLU au capital de 5.000 €uros  
Siège social :  
5 rue du Palais - 21000 DIJON  
R.C.S. de Dijon 821 551 686

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2021 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/03/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame PERRICHET Françoise, demeurant 5 rue du Palais - 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.  
158045 Françoise PERRICHET.

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION

### TERROIRS D'OR

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5.000 €uros  
Siège social :  
4 Rue du Domino  
21220 CLEMENCEY (Côte d'Or)  
823 642 731 R.C.S. Dijon

L'associée unique par une décision en date du 31 mars 2021, après avoir entendu le rapport de Madame Sandrine PAULIN, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de DIJON.  
157590 Pour avis : La liquidatrice.

### TRIBUNAUX

### DE COMMERCE

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la modification du plan de :

### LEHMANN JEROME PERE ET FILS (SARL)

R.C.S. DIJON 350 039 814. Travaux de revêtement des sols et des murs. 3 chemin de la Terrière Lux - 21120 LUX.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.  
158121

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or

Par jugement en date du 20/04/2021, le tribunal de commerce de MARSEILLE a prononcé l'extention à l'égard de la SARL CHILDREN BRAND HOLDING de la procédure de redressement judiciaire ouverte initialement à l'encontre de :

### H3M SAS

8-10 av. Lamartine, ZA l'Agavon - 13170 LES PENNES MIRABEAU, R.C.S. de Marseille : 382 032 480. Etablis. secondaire à DIJON : 94 B 307. Activité : Vente au détail de vêtements enfants.

Confirme la désignation de : Administrateur(s) judiciaire(s) : SELARL GILLIBERT & Associés, prise en la personne de Maître Vincent GILLIBERT, 11 rue Venture - 13001 MARSEILLE et la SCP AVAZERI-BONETTO mission conduite par Maître AVAZERI, 23/29 rue Haxo - 13001 MARSEILLE, avec mission de représenter le débiteur pour tous les actes de gestion.

Mandataire(s) judiciaire(s) : SCP J.P. LOUIS & A. LAGEAT, mandat conduit par Me J.P. LOUIS, 30 rue Cours Lieutaud - 13001 MARSEILLE et la SAS LES MANDATAIRES mission conduite par Maître Vincent de CARRIERE, 50 rue Sylvabelle - 13006 MARSEILLE.

Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire sus désigné dans les deux mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

Par jugement en date du 20/04/2021, le tribunal de commerce de MARSEILLE a prononcé l'extension à l'égard de la SCI GROUPE BH de la procédure de redressement judiciaire ouverte initialement à l'encontre de :

### H3M SAS

8-10 av. Lamartine, ZA l'Agavon - 13170 LES PENNES MIRABEAU, R.C.S. de Marseille : 382 032 480. Etablis. secondaire à DIJON : 94 B 307. Activité : Vente au détail de vêtements enfants.

Confirme la désignation de : Administrateur(s) judiciaire(s) : SELARL GILLIBERT & Associés prise en la personne de Maître Vincent GILLIBERT, 11 rue Venture - 13001 MARSEILLE et la SCP AVAZERI-BONETTO mission conduite par Maître AVAZERI, 23/29 rue Haxo - 13001 MARSEILLE, avec mission de représenter le débiteur pour tous les actes de gestion.

Mandataire(s) judiciaire(s) : SCP J.P. LOUIS & A. LAGEAT, mandat conduit par Maître J.P. LOUIS, 30 rue Cours Lieutaud - 13001 MARSEILLE et la SAS LES MANDATAIRES mission conduite par Maître Vincent de CARRIERE, 50 rue Sylvabelle - 13006 MARSEILLE.

Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire sus désigné dans les deux mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

### CLOTURE POUR

### INSUFFISANCE D'ACTIF

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

### CARPE DIEM (SAS)

R.C.S. DIJON 792 883 340. Activités des sociétés holding, 10 rue de la Gare - 21320 POUILLY EN AUXOIS. 158122

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

### 118 MOTORS (SAS)

R.C.S. DIJON 829 173 673. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. 717 rue de l'Aviation, Bâtiment HM6 - 21600 OUGES. 158123

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

**RAGEquipement (SARL)**  
R.C.S. DIJON 798 167 920. Vente à distance sur catalogue spécialisé. 18 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY. 158124

Par jugement en date du 21/04/2021, le tribunal de commerce de ANGERS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

### SARL BURGER DIJON

10 rue des Perrières - 21000 DIJON, R.C.S. de ANGERS : 483 010 633. Etablis. secondaire à DIJON : 2005 B 549. 158098

### LIQUIDATION

### JUDICIAIRE

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

### PATISSERIE GUILLEMARD (SARL)

R.C.S. DIJON 016 850 422. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. 11 rue du Marche Saulieu - 21210 SAULIEU. Date de cessation des paiements : 31/03/2021.

Liquidateur : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158114

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

### ATELIER DE LA TAIGA (SARL)

R.C.S. DIJON 797 764 990. Travaux de menuiserie bois et PVC. 2A impasse Bossu - 21130 PONCEY LES ATHEE. Date de cessation des paiements : 01/04/2021.

Liquidateur : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158115

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

### FORMATION & MAINTENANCE INFORMATIQUE (SASU)

R.C.S. DIJON 802 270 892. Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé. 6 rue de Dijon - 21560 COUTERNON. Date de cessation des paiements : 01/11/2019.

Liquidateur : SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158116

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

### LE MENUISIER MALIN (SAS)

R.C.S. DIJON 834 594 608. Commerce de détail d'autres équipements du foyer. 7 rue Aristide Berges, ZAC de la Rente du Bassin - 21800 SENNECEY LES DIJON. Date de cessation des paiements : 12/03/2021.

Liquidateur : SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158117

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

### AUTO BOURGOGNE 21 (SAS)

R.C.S. DIJON 830 167 615. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. 12 rue Champeau - 21850 SAINT APOLLINAIRE. Date de cessation des paiements : 10/07/2020.

Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158118

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

### DIJON IMMO CONSEIL (SAS)

R.C.S. DIJON 845 229 467. Agences immobilières. 53 rue de la Charmette - 21000 DIJON. Date de cessation des paiements : 07/04/2021.

Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158119

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

### L.S.M.F (SARL)

R.C.S. DIJON 884 852 773. Commerce de détail d'équipements automobiles. 17 avenue de la Gare - 21910 SAULON LA CHAPELLE. Date de cessation des paiements : 20/01/2021.

Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158120

### REDRESSEMENT

### JUDICIAIRE

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

### E.U.R.L. DESOGERE BOIS (SARL)

R.C.S. DIJON 851 363 432. Commerces de détail de charbons et combustibles. 3 impasse du Four Banal - 21230 ALLEREY. Date de cessation des paiements : 01/01/2021.

Mandataire judiciaire : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158112

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 27/04/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

### ECOCARS 21 (SASU)

R.C.S. DIJON 830 685 947. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. 26 rue Marie-Noël - 21600 LONGVIC. Date de cessation des paiements : 18/06/2020.

Mandataire judiciaire : SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158113

### CREANCES SALARIALES

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Messieurs les créanciers de la procédure de LJ de :

### RELATION CLIENT 07 (SARL)

Non inscrit. Sont avisés du dépôt de l'état de collocation au greffe le 15/04/2021 par Maître SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON, établi conformément aux dispositions de l'article R. 643-6 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article R. 643-11 du Code de commerce, la contestation de cet état pourra être faite dans un délai de trente jours qui suivra l'insertion à paraître au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales et Civiles (BODACC), par devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON. 158073 Le Greffier.

### PROCEDURE

### DE SAUVEGARDE

Par jugement en date du 15/04/2021, le tribunal de commerce de MONTPELLIER a ouvert une procédure de sauvegarde à l'encontre de :

### APPART' CITY SAS

125 rue Gilles Martinet - 34070 MONTPELLIER, R.C.S. de MONTPELLIER : 490 176 120. Etablis. secondaire à DIJON : 2015 B 623. Activité : La gestion de résidences para-hotelières ainsi que la gestion de toute résidence nue ou meublée et toutes autres gestions de biens dont ils ne sont pas propriétaires.

Désigne : Administrateur(s) judiciaire(s) : SELARL FHB, représentée par Maître Jean-François BLANC, 5 rue des Salins - 34070 MONTPELLIER et la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Charlotte FORT, 16 place de l'Iris, Tour CB 21 - 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, avec mission de surveiller le débiteur dans sa gestion.

Mandataire(s) judiciaire(s) : Maître Vincent AUSSEL - Arche Jacques Coeur, 222 place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER et la SCP BTSG, prise en la personne de Maître Marc SENECHAL, 15 rue de l'Hôtel de Ville, CS 70005 - 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire sus désigné dans les deux mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

158097

### CHANGEMENT DE

### REGIME MATRIMONIAL

### EPOUX SMOLIK

### Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE (21160), le 9 avril 2021,

M. Henri SMOLIK et Mme Michèle MOYEUX, demeurant à CORCELLES LES MONTS (21160), 4 rue de Marsannay, mariés sans contrat à la mairie de CORCELLES LES MONTS, le 19 décembre 2009 ont adopté pour l'avenir pour un régime de communauté universelle.

Délai opposition : 3 mois. A notifier par lettre recommandée A/R ou acte d'huissier de justice à Me FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE (21160), En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. 157942 Pour avis.

  
**Notaires**

**JOUFFROY NOTAIRES**  
43 rue Devosge à DIJON

### EPOUX GODOY

### Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Sébastien MIGNEREY, Notaire à DIJON, le 9 avril 2021, Monsieur Victor Hugo GODOY et Madame Florence Marguerite Marie POLAERT, son épouse, demeurant ensemble à LONGVIC (21), 5 rue Pierre Curie, mariés à VILLECRESNES le 10 septembre 1988 sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par Maître BENSOUSSAN Notaire à VILLECRESNES le 6 septembre 1988, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté réduite aux acquêts, avec apport à la communauté de leur résidence principale.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON, 43 rue Devosge, au siège de la société par actions simplifiée dénommée "JOUFFROY NOTAIRES", où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance de DIJON. 158110 Pour avis : S. MIGNEREY.

  
**Notaires**

**JOUFFROY NOTAIRES**  
43 rue Devosge à DIJON

### M. THIERRY USQUIN

### Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Sébastien MIGNEREY, Notaire à DIJON, le 28 avril 2021, M. Thierry, Maurice, Pierre USQUIN, et Mme Martine, Marie-Thérèse CAMUS, demeurant ensemble à DIJON, 16 rue Charles Poisot, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à la mairie de OUGES (21600) le 8 juin 1985, ont conservé le régime de la communauté réduite aux acquêts, en y ajoutant une clause de préciput de leur résidence principale et les meubles en dépendant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON, 43 rue Devosge, au siège de la Société par Actions Simplifiée dénommée "JOUFFROY NOTAIRES", où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance de DIJON. 158139 Pour avis : S. MIGNEREY.

### CHANGEMENT DE

### NOM PATRONYMIQUE

### MME MELISSA POIFOL

Madame Mélissa Jeanne Annie Poifol, demeurant au 9 Grande Rue à QUINCY LE VICOMTE 21500, née le 16 août 1999 à SEMUR EN AUXOIS, dépose une requête auprès du gardes des sceaux à l'effet de substituer à mon nom celui de BRAIN. 158061

### AVIS

### ADMINISTRATIF

  
**Rte** Le réseau de transport d'électricité

### RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

Centre Développement & Ingénierie de Nancy

### Communes de BEAUNE et de MONTAGNY LES BEAUNE Département de la Côte d'Or

### Avis de consultation du public relatif à la restructuration du réseau électrique à 63.000 volts du secteur de BEAUNE

### Construction des liaisons souterraines à 63.000 (90.000) volts - CHAGNY MONTAGNY 2 et BEAUNE SNCF VOSNE Construction de deux pylônes aérosouterrains sur la commune de BEAUNE et d'un pylône aérosouterrain sur la commune de MONTAGNY LES BEAUNE

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) tiendra à la disposition du public un dossier présentant la construction des liaisons souterraines à 63.000 (90.000) volts et des pylônes aérosouterrains sur les communes de BEAUNE et de MONTAGNY LES BEAUNE.

En application de l'article L 323-3 alinéa 2 du code de l'énergie, une consultation du public sur le dossier de déclaration d'utilité publique est organisée dans la mairie des communes traversées par les ouvrages, pendant une durée qui ne peut être inférieure à quinze jours, afin d'évaluer les atteintes que le projet pourrait porter à la propriété privée.

Le dossier de demande de DUP, comportant notamment :

- Un mémoire descriptif ;
- Un Plan d'ensemble au 1/10000 et 1/5000 ;
- Les plans statistiques au 1/200 ;
- Les profils en long souterrains et les tableaux des croisements ;
- Les coupes des ouvrages ;
- Les profils en long aériens ;
- Les silhouettes des supports ;

Sera déposé avec un registre en Mairie des communes de BEAUNE et de MONTAGNY LES BEAUNE du lundi 26 avril au samedi 15 mai 2021 inclus. Il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les formuler par écrit à RTE et déposer le pli en Mairie de BEAUNE et de MONTAGNY LES BEAUNE.

RTE dressera le bilan de la consultation du public qui sera adressé à la préfecture de la Côte d'Or en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique des ouvrages à construire. 157722

### PUBLICITE : Fabrice GUILBERT Tél. 03 80 68 23 68 06 17 64 10 57

# Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or

### PREFET DE LA COTE D'OR

#### Installations classées

#### Avis de consultation du public

#### Société EURO INFORMATION

#### Projet d'exploitation d'une installation de combustion dans le cadre d'un projet de Datacenter

#### Commune de SAINT APOLLINAIRE (21850)

Par arrêté préfectoral n° 469 en date du 22 avril 2021, une consultation du public sera ouverte du mardi 25 mai 2021 au jeudi 24 juin 2021 inclus, en Mairie de SAINT APOLLINAIRE (21850) sur la demande présentée le 28 octobre 2020, complétée le 10 mars 2021, par M. Frantz RUBLE, président de la Société EURO INFORMATION, dont le siège social est situé 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à STRASBOURG (67000), en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or, une décision d'enregistrement pour un projet de construction d'un Datacenter sur le territoire communal de SAINT APOLLINAIRE à proximité du lieu-dit « Ferme du Bois de Sully », dans le périmètre de la ZAC de SAINT APOLLINAIRE (21850).

CONSULTATION DU DOSSIER (du 25/05/2021 au 24/06/2021 inclus)

— Sur support papier, en Mairie de SAINT APOLLINAIRE (21850) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans le respect des règles sanitaires mises en place, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

— Sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle environnement et urbanisme, Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 ;

— En version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : <http://www.cote-dor.gouv.fr/recherche-par-commune-a2370.html>

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (du 25/05/2021 au 24/06/2021 inclus)

— Sur un registre ouvert à cet effet, en Mairie de SAINT APOLLINAIRE (21850), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus ;

— Par voie postale adressées au préfet : Préfecture de la Côte d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle environnement et urbanisme, Section ICPE, 53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON CEDEX ;

— Par voie électronique à l'adresse mail : [pref-icpe3@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-icpe3@cote-dor.gouv.fr)

AUTORITE COMPETENTE  
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet.  
Pour le Préfet et par délégation,  
La cheffe du Pôle  
Environnement et Urbanisme.  
158030 Signé : Evelyne MORI.

### COMMUNE DE PRÉCY SOUS THIL

#### Approbation de la Carte Communale

Par délibération en date du 22 février 2021, le Conseil Municipal de PRÉCY SOUS THIL a décidé d'approuver la Carte Communale.

Par arrêté en date du 13 avril 2021, le Préfet a décidé d'approuver la Carte Communale de PRÉCY SOUS THIL.

Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Direction Départementale des Territoires aux jours et heures habituels d'ouverture.

158077

### PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

#### Demande d'autorisation environnementale et de permis d'aménager pour la réalisation d'une zone d'activités à CREANCEY

#### Avis d'enquête publique

OBJET, DUREE ET LIEUX D'ENQUETE

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2021 une enquête publique sera ouverte du mardi 18 mai 2021 à 14h au vendredi 18 juin 2021 à 12h, soit 32 jours, sur la commune de CREANCEY, suite à la demande présentée par la SARL SOUS LE REGARD DE SAINT-ETIENNE, pour la réalisation d'une zone d'activités à CREANCEY en vue de l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et L.214-3 du code de l'environnement et du permis d'aménager, pour la réalisation d'une zone d'activités, projet situé sur le territoire de la commune de CREANCEY.

Au terme de la procédure, le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus des travaux, au titre du code de l'environnement.

Le maire est compétent pour prendre la décision sur le permis d'aménager.

Commissaire enquêteur  
M. Jean-Michel MERIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de DIJON en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

— A la Mairie de CREANCEY, sur support papier ou sur un poste informatique, aux jours et horaires d'ouverture habituel au public (hors couvre-feu les lundi et jeudi de 18h à 19h30 et, pendant le couvre-feu, les samedis de 10h à midi) ;

— A la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte-d'Or, 57 rue de Mulhouse à DIJON, après prise de rendez-vous préalable, sur support papier ou sur un poste informatique ;

— Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2457>

— sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques - environnement - eau - enquêtes publiques).

Le public pourra faire valoir ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

— Directement sur le registre d'enquête mis à disposition du public à la Mairie de CREANCEY ;

— En les adressant par voie postale, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur,

M. Jean-Michel MERIAUX, à la Mairie de CREANCEY (21320). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête ;

— Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2457>

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur  
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, à la Mairie de CREANCEY les mardi 18 mai 2021 de 14h à 17h, samedi 5 juin 2021 de 9h à 12h et vendredi 18 juin 2021 de 9h à 12h.

Identité de la personne responsable du projet  
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés aux responsables du projet :

M. Etienne DE MONTILLE - [etienne@demontille.com](mailto:etienne@demontille.com) - Tél. : 03.80.21.39.14 et M. Philippe MIMÉUR - [contact@tpgiboulot.fr](mailto:contact@tpgiboulot.fr) - Tél. : 06.03.80.26.78.

Communication du dossier d'enquête  
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte-d'Or (direction départementale des territoires, service de l'eau et des risques, 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON).

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public soit à la Mairie de CREANCEY où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or, direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à DIJON ou sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques - environnement - eau - enquêtes publiques).

Pour la directrice départementale des territoires,  
La responsable du bureau police de l'eau,  
Signé : Elise JACOB.

158070

### AVIS DIVERS

#### MME MARIE-LOUISE BOLLENOT

#### Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 8 avril 2014, Mme Marie-Louise BOLLENOT décédée à DIJON (21000), le 03 mars 2021 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Christine GARNIER, Notaire à DIJON, le 24 mars 2021 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON, le 21 avril 2021.

L'opposition pourra être formée auprès de Maître Christine GARNIER, Notaire au sein de la société d'exercice libéral par action simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

Pour avis :  
158058 Maître Christine GARNIER.



#### OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE

1 H place des Ayers et Rue Henri Marc  
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

#### MADAME PEYRARD

#### Avis de saisine

Par testament olographe en date du 30 avril 1985, Madame Henriette Victoire PEYRARD, demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121) 30 rue de la Confrérie Résidence LES NYMPHEAS, née à LYON 2ÈME (69002), le 8 mai 1919, décédée à FONTAINE LES DIJON (21121), le 14 décembre 2020, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt et description, contenant contrôle et constatation de la saisine du légataire universel, reçu par Maître Emmanuel SOBOLE SYLVESTRE, notaire à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) le 23 avril 2021.

Les oppositions seront reçues dans un délai d'un mois à compter du 26 avril 2021 (date de réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon dudit procès-verbal de dépôt), entre les mains de Maître Emmanuel SOBOLE-SYLVESTRE, notaire à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 1 place des Ayers et Rue Henri Marc, CRPEN 21084, en charge du règlement de la succession.

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
157442



#### OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS

Notaires associés  
4 place des Cordeliers à DIJON

#### M. JACQUES DEHAUSSY

#### Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date du 20 juin 2020,

Monsieur Jacques DEHAUSSY, en son vivant retraité, demeurant à DIJON (21000) 7 rue Docteur Lavallo. Né à AIGURANDE (36140), le 7 avril 1924. Veuf de Madame Eliane Louise Emily Lucienne PONTU et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à DIJON (21000) (France), le 13 février 2021.

A institué un légataire universel, Ce testament olographe a été déposé au rang des minutes de Maître Xavier ALHERITIERE, Notaire à DIJON suivant procès-verbal en date du 26 avril 2021 dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de DIJON le 29 avril 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de la SAS OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

158143 Pour avis : Xavier ALHERITIERE.

### SUCCESSION

#### VACANTE

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. VALIAU FERNAND décédé le 26/02/2016 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218056252/DS. 157127

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. BLIND Bruno décédé le 01/02/2011 à IS SUR TILLE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218045130/CM. 157412

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. BRISVILLE André décédé le 22/01/2016 à GRAY (70) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218046167/DS. 157813

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. LEDUC Norbert décédé le 22/12/2018 à EPOISSES (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218052596/DS. 158035

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme PETIT Nadine décédée le 16/01/2018 à SAULIEU (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218052351/DS. 158036

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme MERGEY Françoise décédée le 28/02/2017 à THOREY SUR OUCHE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218046112/DS. 158037

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. CHAPELOTTE PIERRE décédé le 26/10/2019 à AUXONNE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218061175/DS. 158038

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. JONGLEUX BERNARD décédé le 01/05/2019 à AUXONNE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218056945/DS. 158039

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. DUPASQUIER ALEXANDRE décédé le 15/05/2020 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218064679/DS. 158041

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. DERAÏN LOUIS décédé le 19/09/2019 à VENAREY LES LAUMES (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218061185/DS. 158042

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. MOUREAUX JEAN-NOEL décédé le 25/04/2019 à FONTAINE FRANCAISE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218055042/DS. 158043

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. ROUSSELET PASCAL décédé le 22/11/2019 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218055196/DS. 158055

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. PAGAND GUY décédé le 08/02/2019 à LAMARCHE SUR SAONE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058520/DS. 158057

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. CHARLOT MICHEL décédé le 18/02/2020 à QUETIGNY (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218057579/DS. 158059

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme GROS veuve BENOIST Denise décédée le 22/04/2018 à SEMUR EN AUXOIS (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218053448/DS. 158092

#### SUCCESSION VACANTE

Le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. ROUSSELET HENRI décédé le 17/07/2017 à PRECY SOUS THIL (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058804/DS. 158093

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de Mme FEBVRE divorcée POMIE MARIE-THERESE décédée le 19/12/2019 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218060561/DS. 158094

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de M. GONIN CHRISTIAN décédé le 20/02/2020 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058368/DS. 158095

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme PETIT Divorcée ROUYEVROL Georgette Jacqueline décédée le 02/09/2018 à Beaune (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218064389/DS. 158096

#### ABONNEMENT : Tél. 03 80 68 25 55

#### RÉDACTION : Antonin TABARD Frédéric CHEVALIER Militine GUINET Tél. 03 80 68 23 67

#### ANNONCES LÉGALES : Angélique NIOT Virginie DOTI Marie DEBRAY Tél. 03 80 68 25 55



# le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



### L'HEBDO

De l'info et des annonces légales



### LES HORS-SÉRIE

Des outils de travail incontournables pour les décideurs



### LES DOSSIERS

Focus sur des thématiques fortes

# Abonnez-vous !

## BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021

À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON  
OU PAR EMAIL : [abonnement.jdp@forumeco.com](mailto:abonnement.jdp@forumeco.com)

### OFFRES D'ABONNEMENT

- 1 an (52 numéros) : 69 € TTC
- 2 ans (104 numéros) : 70 € TTC
- 3 ans (156 numéros) : 110 € TTC
- Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an  
(par tacite reconduction)

Société .....

Nom \* : ..... Prénom \* : .....

Adresse \* : .....

..... B. P. ....

Code Postal, Ville \* : .....

Tél. \* : .....

E-mail \* : .....

Activité : .....

Signature ou cachet \* : .....

# L'invité

## Le plan de relance, accélérateur de la transition écologique ?

**Interview.** Chaque mois, des experts de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) de Bourgogne Franche-Comté décryptent en ligne un sujet d'actualité. Ce jeudi 29 avril, le plan de relance et ses mesures dédiées aux TPE et PME étaient passés au crible, en présence du président national de l'agence de la transition écologique, Arnaud Leroy.



**L**e Journal du Palais. On parle beaucoup de transition écologique, mais où en sommes-nous plus particulièrement dans le monde des entreprises ?

♦ **Arnaud Leroy, président national de l'Ademe.** Deux tendances se distinguent. Nous avons d'une part les entrepreneurs qui sont déjà embarqués dans la transition écologique parce que leur activité le nécessite ou parfois même parce qu'ils ont une activité en lien direct avec la transition écologique, et nous avons des secteurs où c'est plus compliqué. En sachant que ces sujets, parfois techniques, demandent aussi une certaine connaissance. Or, lorsque nous sommes patron d'une TPE ou d'une petite PME, on doit quand même assumer beaucoup de charges, faire tourner l'entreprise, avoir un rôle commercial, de ressources humaines... Nous travaillons donc beaucoup avec ces PME de moins de 20 salariés et ces TPE, notamment dans les secteurs des services ou du commerce via les fédérations professionnelles et les chambres consulaires.

La grande différence avec les années passées, c'est qu'aujourd'hui, nous avons une palette d'outils à disposition des professionnels quels que soient leurs secteurs d'activité... du financement au diagnostic, nous mettons même à disposition des consultants pour pouvoir vraiment voir où faire des efforts et que faire en matière d'amélioration. Et ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que nous sentons de plus en plus une volonté de la part des entrepreneurs d'aller vers ces sujets. C'est peut-être à mettre aussi en corrélation avec une demande toujours plus forte émanant de l'ensemble des consommateurs. On voit de plus en plus apparaître des produits écologiques et du matériel recyclable. On parle de plus en plus du gaspillage alimentaire, de la question énergétique par rapport au matériel de froid.

Donc il y a d'une part la conviction de participer à l'effort collectif, mais aussi une question de rentabilité économique. Aujourd'hui, quand vous participez à la transition écologique, quand vous faites attention à votre matière première, à vos déchets, à votre facture énergétique, tout cela à

un aspect positif sur votre chiffre d'affaires.

♦ **Peut-on dire que la question de la transition écologique et énergétique est primordiale ? Et quels rôles auront à jouer les TPE-PME dans cette démarche ?**

♦ Elles ont un rôle actif à jouer parce qu'elles sont porteuses de solutions à leur échelle. Des TPE-PME inventeront certainement des nouvelles choses et proposeront des nouveaux services qui permettront d'accélérer, sinon de participer activement à la transition. C'est un

*« La transition écologique est une question de survie économique. »*

champ économique en soit. Ensuite, il est vrai qu'il y a aussi plus de contraintes tant réglementaires que de pressions de consommateurs. J'ai tendance à dire que ceux qui iront à l'encontre du courant seront pénalisés à terme. C'est une question de survie économique ! On voit très bien que ça va devenir difficile pour bon nombre d'acteurs qui refusent d'aller

dans la transition. On sent de plus en plus de propositions de services. J'ai rencontré dernièrement une entreprise de nettoyage industriel... ils m'expliquaient que depuis un an et demi ils avaient sorti une offre à base de produits écologiques et ils avaient répondu à une demande. On voit que ça bouge assez fortement.

♦ **Concernant le plan de relance pour les TPE-PME fléché transition écologique et énergétique, qu'en est-il ?**

♦ Il faut savoir que l'Ademe a historiquement toujours accompagné les TPE-PME. Notamment via un dispositif qui s'appelait "TPE-PME, gagnante à tous les coups", nous travaillions sur des diagnostics de flux pour voir l'énergie et la gestion des déchets, ça fonctionnait tellement bien qu'on s'est allié à la BPI pour le déployer de manière beaucoup plus forte. Comprendons bien que tout n'a pas commencé avec le plan de relance ! Ce plan de relance, pour l'Ademe, c'est une grosse accélération de ses moyens et une amplification. Mais nous avons depuis très longtemps, avec moins de moyens financiers je vous l'accorde, commencé à travailler avec cette cible que sont les

TPE-PME. Nous avons même établi un travail de fond avec la CCI en finançant des postes en CCI liés à la transition écologique.

Toutefois, aujourd'hui, avec le plan de relance, nous avons des moyens conséquents, et notamment deux dispositifs phares dédiés aux TPE-PME. Le dispositif Tremplin permet, parmi une soixantaine de dépenses possibles, de financer des actions liées à la transition écologique, de l'achat d'un nouveau parc d'ampoules basse consommation à l'installation d'un garage à vélo en passant par une rénovation énergétique côté isolation... un dispositif très souple et très réactif pour lequel nous disposons, pour 2021, d'un budget de 30 millions d'euros. Le second est peut-être davantage à destination des plus grosses structures parmi les PME. Ce dispositif Entreprises engagées dans la transition écologique (EETE) permet de débloquent des financements pour la commercialisation de solutions liées à la transition écologique, tant dans le secteur agricole que du bâtiment ou de la mobilité partagée. Quand les professionnels ont besoin de faire des investissements, on vient apporter une subvention après un examen technique du dossier. Ce dernier



ARNAUD LEROY

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'ADEME.

Ancien militant des Verts puis député socialiste, Arnaud Leroy a été chargé par Emmanuel Macron d'élaborer son programme énergétique pendant sa campagne. Il a pris la présidence de l'Ademe le 14 mars 2018.



BLANDINE AUBERT

DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ADEME EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.



« En Bourgogne Franche-Comté, nous avons toujours accompagné l'ensemble des entreprises y compris les TPE-PME. Nous travaillons en partenariat étroit avec la région et nous co-animons le Réseau régional de la transition écologique et économique (RT2E), un réseau de proximité qui est là pour accompagner de façon opérationnelle les entreprises, avec l'ensemble des CCI, des Chambres des métiers et l'Agence économique régionale. En 2020, nous avons ainsi accompagné, sur la région, 800 entreprises. Il y a un important travail de maillage pour accompagner de façon concrète et opérationnelle les entreprises avec l'ensemble des partenaires et en particulier les consulaires. Ainsi, lorsque le plan de relance a été mis en œuvre, notre réseau a été fortement mobilisé, puisqu'avec le Conseil régional, nous avons vraiment imaginé sa déclinaison en région comme une opportunité pour accélérer ce qui fonctionnait déjà, mais aussi pour mettre le pied à l'étrier les entreprises qui n'avaient pas franchi le pas. Le président a cité les dispositifs du plan de relance qui sont vraiment ciblés sur les TPE-PME. En Bourgogne Franche-Comté, le dispositif Tremplin, c'est aujourd'hui 54 dossiers en cours d'instruction dont une dizaine déjà attribués. Et concernant le dispositif EETE, il est en cours d'instruction, mais nous avons déjà 10 dossiers déposés. Nous sommes plutôt confiants et nous pensons avoir des résultats plutôt intéressants pour la région. Ces premiers investissements simples et faciles sont aussi une façon pour nous de détecter ces entreprises. Nous sommes persuadés que ce plan de relance doit être une opportunité pour que les entreprises franchissent un premier pas vers la transition, mais aussi pour que derrière, le système d'accompagnement qui est en place en région puisse prendre la main de ces entreprises pour les amener sur le pas d'après. N'oublions pas qu'en complément de ces deux dispositifs, il en existe d'autres davantage thématiques ou sectoriels qui s'adressent à l'ensemble des entreprises, y compris aux TPE-PME. Nous avons notamment le dispositif Orplast qui est là pour accompagner les industriels de la plasturgie pour qu'ils incorporent plus de matière plastique recyclée. En somme, c'est l'ensemble de l'écosystème économique qui est accompagné vers cette transition écologique à travers le plan de relance. »

représente une enveloppe de 15 millions d'euros sur l'année 2021.

♦ **Enfin, qu'est-ce que ce plan de relance représente pour l'Ademe ?**

♦ L'Ademe a un budget annuel moyen d'environ 750 millions d'euros. Cette année nous étions à 720 millions d'euros, hors plan de relance. Le plan de relance nous a permis de doubler les moyens d'actions de l'Ademe sur deux ans (de fin 2020 à fin 2022, Ndlr). Nous nous retrouvons donc, sur toute la période du plan de relance, avec deux milliards d'euros de financements supplémentaires, en sus de notre budget annuel.

Il reste toutefois important de souligner que, si le plan de relance permet une belle accélération sur le sujet des TPE-PME pour l'Ademe, d'autres dispositifs préexistent déjà, notamment sur l'économie circulaire, y compris sur la question énergétique. Il ne faut pas qu'on laisse s'installer l'idée que c'est parce qu'il y a eu un plan de relance que l'Ademe s'intéresse aux entreprises.

♦ **Quels objectifs vous êtes-vous fixés en matière de transition écologique pour les entreprises ?**

♦ Il y a peut-être deux aspects à différencier. Nous avons d'une part les entreprises qui produisent des choses. Là, notre objectif est la décarbonation. Il faut impérativement faire diminuer la facture carbone de notre processus de production avec en tête un enjeu important : le maintien d'un appareil productif dans notre pays. Après, nous travaillons aussi, notamment avec les artisans, sur la question de la mobilité avec des aides ou des formations pour

que les personnes puissent avoir accès aux dernières technologies. Finalement, nos objectifs sont assez larges, puisque l'idée est de toucher à l'ensemble des secteurs et de les amener à s'inscrire dans une démarche de transition écologique.

♦ **Comment est-ce que l'Ademe envisage la relance verte ?**

♦ Une chose est sûre, la relance, d'une manière générale, est quand même particulièrement teintée de vert. On peut dire ce qu'on veut, mais la France a quand même mis 35 milliards d'euros, sur 100 milliards, au bénéfice de la transition. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons avec le plan de relance. Il y aura toujours des gens pour penser que ce n'est pas assez. Mais nous voyons bien que lorsque nous mettons des budgets, nous avons un certain nombre de projets qualitatifs en face. On voit que ça fonctionne, qu'il y a une vraie appétence et que les gens sont prêts à faire des investissements et à contribuer à la transition. Après, il faut pouvoir faire les choses dans une temporalité qui n'est pas simple, avec une crise économique et sociale qui pointe et dont on ne connaît pas vraiment les contours.

♦ **Quels constats l'Ademe a-t-elle dressés et quels besoins a-t-elle repérés ?**

♦ Comme je vous le disais, nous avons aujourd'hui des dispositifs qui fonctionnent bien, il y a une vraie appétence et des besoins dans les structures économiques. À nous, éventuellement avec l'État, de voir comment nous pouvons faire dans une seconde mi-temps

pour aller plus loin sur ce sujet de la transition écologique.

L'Ademe apporte tout de même un constat : il y a un réel besoin de fonds pour pouvoir financer la transition écologique. On ne pourra pas tout subventionner certes, mais nous voyons très bien que ça fonctionne et il nous faut trouver les moyens de continuer et d'amplifier cette démarche au regard des objectifs de la France. La neutralité

« Il ne faut pas qu'on laisse s'installer l'idée que c'est parce qu'il y a eu un plan de relance que l'Ademe s'intéresse aux entreprises. »

carbone 2050, ce n'est pas un slogan ! Si nous voulons que ce soit un objectif, il va falloir s'en donner les moyens. En plus de la France, l'Europe met aussi un coup d'accélérateur. Et ce constat va au-delà du plan de relance. Nous essayons d'y pallier et nous avons commencé à travailler fortement avec la BPI juste avant la crise sanitaire, en mettant en place un continuum d'actions, des diagnostics, une première prise en main par l'entrepreneur avec le "climatomètre" qui permettait de voir où il en était lui-même. Ces besoins de financements vont être récurrents. On ne changera pas d'économie du jour au lendemain et encore moins sans aide. Un exemple, le prix du plastique vierge et le prix du plastique recyclé. Tout le monde fait l'apologie du

plastique recyclé. Sauf qu'à la tonne, il est quasiment 2,5 fois plus cher que le plastique vierge. C'est sûr qu'il y a des gens qui veulent le faire, certains d'ailleurs le font déjà, mais si on veut vraiment démultiplier et intégrer de plus en plus de matières recyclées, notamment le plastique, il va falloir qu'on trouve des moyens de compenser les coûts. Nous avons le même débat sur la question de l'hydrogène alors que le gaz naturel est historiquement très bas. Comment faire pour faire pénétrer des énergies renouvelables et de récupérations plus chères de par leur processus de productions ? Il faut que nous trouvions les moyens à l'échelle nationale et européenne, et l'Ademe a certainement un rôle à jouer

en matière d'expertise. Vous n'êtes pas sans savoir que l'Ademe conduit le Fonds chaleur depuis dix ans à destination des collectivités et des entreprises. L'idée étant de promouvoir la chaleur, dont on parle assez peu dans l'équation énergétique française tellement nous nous sommes focalisés sur le nucléaire et l'électricité. La chaleur représente pourtant 50 % des besoins énergétiques du pays. Vous avez des besoins de chaleur dans les processus industriels, dans plein de secteurs. Pour prendre l'exemple du chauffage collectif, des réseaux de chaleur existent dans certaines villes et nous finançons notamment des extensions, des constructions ou encore des chaufferies depuis dix ans. Nous voyons que ça fonctionne parce que

nous subventionnons assez fortement le différentiel de coût des équipements. Et nous voyons très bien que dans certains domaines il faudrait aller plus loin. On peut le faire depuis quelques temps grâce au plan de relance en soutien opérationnel. Nous comblons donc aussi le différentiel de coût entre une tonne de bois et l'équivalent gaz par exemple. Le constat c'est que la transition écologique est une superbe opportunité y compris pour l'emploi. La transition écologique et son financement interrogent au-delà du plan de relance et ça risque d'être un des sujets de débat de la présidentielle 2022. C'est un constat et une réalité, il y a une appétence, des gens qui veulent faire et il faut qu'on puisse continuer à les accompagner.

♦ **Les objectifs fixés au niveau national et européen sont-ils concrètement aujourd'hui réalisables ?**

♦ C'est en tout cas l'objectif que nous nous fixons. L'État nous a donné des objectifs en matière de budget à dépenser, nous avons aussi un contrat d'objectif et de performance au-delà du plan de relance, avec l'État, qui nous oblige à aller chercher des réductions de gaz à effet de serre, mais aussi des réductions d'utilisation de matières, ou encore sur des sujets de tarification pour les déchets notamment ménagers... Nous avons beaucoup de cibles et d'objectifs à remplir et nous nous y tenons. Sur le contrat précédent, nous étions à plus de 90% de réussite. C'est ambitieux, mais c'est faisable !

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTONIN TABARD



**DON DE SANG > RESERVES FRAGILES**

**JE DONNERAI ~~DEMAIN~~  
DÈS MAINTENANT.**



➔ **Trouvez la collecte la plus proche sur l'appli  
*Don de sang* ou sur [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)**



[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ VOTRE SANG !



Téléchargez **Don de sang**,  
l'appli qui sauve des vies

**Essai.** Le sympathique ludospace de Renault se renouvelle entièrement : style, finition améliorée, habitabilité en hausse, équipements technologiques multiples. Les tarifs suivent...

# Kangoo, la montée en gamme

Depuis près d'un quart de siècle, « Le » Kangoo fait partie de notre paysage automobile familial. Né en 1997, son succès ne s'est jamais démenti tant pour les clients particuliers que pour les entreprises dans ses multiples versions utilitaires. Sur le marché des utilitaires légers, il caracole en tête des ventes année après année. Cela a été une nouvelle fois le cas l'an passé avec plus de 32.000 immatriculations, totalisant une part de marché de 8 % à lui seul. Depuis une décennie, il existe également une version 100 % électrique, le Kangoo ZE, un pionnier de l'électromobilité. De quoi autoriser le constructeur à parler « d'icône », expression galvaudée mais plutôt exacte dans ce cas précis.

Avec 4,49 mètres de long pour 1,92 mètre de large, la troisième génération Kangoo a pris ses aises par rapport à la deuxième, lancée il y a plus de 13 ans. Cela permet à la version familiale, dénommée Combispac, de soigner son sens de l'accueil

avec en particulier trois sièges de deuxième rang de taille identique auxquels on accède toujours par des très pratiques portes coulissantes de 615 millimètres, et un volume de coffre de 775 litres pouvant aller jusqu'à 3.500 litres. Le tout avec un plancher plat. Des qualités pratiques qui le font apprécier tant des particuliers que des entreprises.

Esthétiquement, le Kangoo change du tout au tout, abandonnant son air rondouillard pour des traits plus déterminés et musclés. La proue s'inscrit dans l'identité visuelle actuelle de la marque avec en particulier la signature lumineuse à LED en série en forme de C. De nombreux détails - pare-chocs peints, touches de chrome lui permettent de prendre ses distances avec l'univers des fourgonnettes dont les ludospaces sont dérivés.

À bord, l'évolution saute aux yeux et permet de mieux percevoir la montée en gamme du nouveau Kangoo. Si l'ensemble reste sobre et classique dans son



agencement, les matériaux dont un bandeau de bois sombre brossé, les multiples inserts satinés (aérateurs, boutons de commande, entourage de la boîte de vitesse, contre-

portes...), la sellerie participent à cette impression favorable. Au centre de la planche de bord, le nouveau système multimédia Renault Easy Link est proposé sur un écran tactile de huit pouces. Cinq prises USB, un chargeur de smartphone à induction sont également disponibles.

## DE MULTIPLES AIDES À LA CONDUITE

La dotation d'aides à la conduite est au niveau des berlines de même catégorie avec une longue liste d'équipements possibles : régulateur de vitesse adaptatif avec arrêt et redémarrage automatique, limiteur de vitesse en descente, maintien dans la voie de circulation, aide au parking avant, arrière et latérale, caméra de recul, assistance au stationnement, surveillance d'angle mort, freinage automatique d'urgence, reconnais-

sance de la signalisation routière, contrôle de stabilité d'attelage.

En essence, la gamme Kangoo s'articule autour de deux 1.3TCe à filtre à particules : 100 chevaux avec boîte six vitesses manuelle, 130 chevaux avec transmission manuelle ou automatique EDC à sept rapports. En diesel, offre indispensable pour les versions utilitaires en particulier, trois 1.5 Blue DCi sont au catalogue en 75, 95 et 115 chevaux en boîte six rapports manuelle ou automatique optionnelle pour les deux plus puissants. Renault annonce également pour l'an prochain la commercialisation d'une indispensable version 100 % électrique. Le constructeur annonce des consommations en baisse pour ses moteurs thermiques avec un plancher à 5,3 litres (141g/km de CO2)

pour les diesel et 6,2 litres (149 grammes) pour les versions essence en cycle d'homologation WLTP et un entretien tous les 30.000 kilomètres ou tous les deux ans. De quoi compenser plus ou moins les malus écologiques auxquels le nouveau Kangoo n'échappe pas.

Plus séduisant, mieux fini, plus pratique, plus spacieux, mieux équipé : le Kangoo Combispac 2021 est aussi sensiblement plus cher avec des tarifs débutant à 24.900 euros. Il n'y a pas de miracle. Assemblé en France sur le site de Renault à Maubeuge où un atelier d'assemblage de batteries électriques a été construit, cette troisième génération Kangoo arrivera sur le marché en juin prochain. Les commandes sont d'ores et déjà ouvertes.

DOMINIQUE MARÉE



**Industrie.** En 2000, 53 % des voitures françaises étaient assemblées localement. Deux décennies plus tard, seulement 20,4 % : état d'alerte sur la production auto nationale.

## Industrie automobile : le délit de fuite

C'est un dossier qui fait mal. Dans son édition du 24 avril, le quotidien *Le Monde* consacre une double page intitulée : « Automobile : le grand exil productif français ». De nombreux graphiques dressent un sombre tableau de la situation actuelle de l'industrie à l'aide de courbes et de chiffres implacables. En vingt ans, la situation s'est dégradée de façon impressionnante avec une tendance de plus en plus accentuée, laissant peu d'espoir d'un hypothétique retournement.

En 2000, les constructeurs français produisaient 3,169 millions de voitures particulières

sur le sol national. En 2020, ce chiffre est tombé à 1,105 million : trois fois moins ! Si on ajoute les marques étrangères, essentiellement Toyota, on arrive à peine à 1,31 million.

Sans surprise aucune, la courbe des emplois du secteur suit la même pente négative : plus de 250.000 pour l'ensemble de la filière en 2010, moins de 200.000 en 2016 et une projection de seulement 181.000 à l'horizon 2025, si la tendance actuelle se poursuit. À ce rythme, le secteur automobile ne comptera plus que 90.000 emplois en 2035.

En une seule décennie (2010-2020), 32.000 postes ont été perdus avec une litanie de fer-

metures d'usines là, de réductions massives d'effectifs ailleurs. Chez les seuls constructeurs, le déficit dépasse 24.000 emplois, chez les équipementiers et sous-traitants 15.667. En regard, les véhicules électriques, supposés être un gisement d'emplois, ont permis d'en créer moins de 8.000 entre 2010 et 2021. Le compte n'y est pas.

Les constructeurs nationaux ont délaissé la France pour de multiples raisons. Des explications ignorées par Toyota qui, depuis plus de 20 ans maintenant, produit à Onnaing dans le Nord une petite voiture la Yaris et ne cesse de créer des emplois.

L'Espagne, les pays du Maghreb, la Turquie et surtout l'Europe de l'Est ont profité à plein de ces délocalisations massives où se sont également installés les équipementiers. Le résultat, mis en avant par le spécialiste Bernard Jullien, cité par *Le Monde* : « En 2020, l'automobile a constitué le troisième poste le plus déficitaire du commerce extérieur français. Jusqu'en 2008, le secteur était bénéficiaire ». Un chiffre pour matérialiser ce constat : 15,4 milliards d'euros de déficit commercial en 2020. Tout est dit.

D.M.

**Macha Woronoff.** Le 17 novembre 2020, elle fut élue présidente de l'Université de Franche-Comté (UFC). Cette docteur en pharmacie qui a passé son enfance au Sénégal est la deuxième femme à accéder à cette fonction. Éprise de valeurs humanitaires elle entend placer les étudiants au cœur de son mandat.

# L'éthique pour ordonnance



**L**e 1er décembre 2020, Macha Woronoff prenait officiellement ses fonctions en tant que présidente de l'Université de Franche-Comté (UFC), pour un mandat de quatre ans, suite à son élection le 17 novembre avec 21 voix sur 35. Celle qui est également, au niveau national, depuis le début de l'année, présidente de la commission des questions de santé de la Conférence des présidents d'université (CPU), portait la liste de campagne baptisée « Pour une université d'ambitions et de valeurs ». Des valeurs de loyauté, d'honnêteté intellectuelle, d'intégrité, d'indépendance, d'impartialité, mais aussi de partage, de collégialité et de justice qui permettent d'entraîner les premiers traits de la personnalité de celle qui est également professeure d'université en pharmacie clinique et praticienne hospitalière au CHRU de Besançon. Ces éléments d'éthique, esquisse d'identité, sont autant de facettes d'une salle aux miroirs introspectifs à la fois reflets de son parcours professionnel et mémoire vive d'une enfance où l'innocence des premières années fut étouffée « d'images séismes », dont les violentes secousses d'alors résonnent toujours en elle aujourd'hui encore. Le théâtre de cette persistance rétinienne et émotionnelle a pour cadre le Sénégal et sa capitale Dakar. Née à Paris de parents enseignants, Macha y passe ainsi toute sa jeunesse. « *Dénutrition, famine, sécheresse... bien des images ont marqué ma mémoire durablement* », se souvient Macha Woronoff. Parmi elles il y a le marché de Sandaga : foule, bruits, couleurs et odeurs se mêlent. Dans les grands sacs en toile de jute des marchands s'échappent les effluves envoûtantes du thiouraye, l'encens sénégalais. Les arômes d'épices et de mangues mûres réveillent les papilles, avant que l'œil ne s'arrête sur d'improbables marchandises aux antipodes de toute considération gustative. « *J'ai ce souvenir encore présent de la découverte de ces amoncellements de boîtes de médicaments aux emballages criards, voisines d'états de piments et de cummin* ». La vue de ces pilules multicolores contrefaites, fruits d'une médecine de contrebande, plus délétère que salutaire, génère en elle un sentiment d'injustice. Et si du haut de son jeune âge, tous les tenants et aboutissants de cette pharmacie à même le sol - qui rapporterait aux trafiquants 200 milliards de dollars et verrait 120.000 enfants succomber chaque année en Afrique - ne lui sont bien entendu pas accessibles : « *cela a fait naître en moi très rapidement une évidence* ». Une intime conviction qui la verra suivre assez logiquement des études en pharmacie. Ses années universitaires s'accompagnent d'un changement radical de décor : adieu donc aux orange vifs des dunes de sable du petit désert de Lompoul et bonjour aux verts



Macha Woronoff succède à Jacques Bahi, président de l'UFC depuis 2012. Elle est la deuxième femme à accéder à cette fonction, 19 ans après Françoise Bévalot qui fut - coïncidence dont le destin est friant - sa directrice de thèse de pharmacie.

tout aussi profonds des essences sylvoles franc-comtoises ! C'est ainsi, qu'en 1979, l'étudiante âgée de 20 ans arrive avec ses parents à Besançon. Une ville dont elle tombe de suite amoureuse, malgré la présence d'une neige qu'elle juge bien « *exotique* ». En octobre 1987, elle obtient, à l'UFC, son diplôme d'État de docteur en pharmacie,

**« J'ai une belle espérance et une grande ambition pour la jeune génération, celle de nos étudiantes et étudiants, qui forgeront la société de demain. »**

sésame obligatoire pour exercer comme pharmacien. En parallèle, la jeune femme décroche un an plus tard, un DEA de toxicologie fondamentale et appliquée à l'université de Paris VII. En 1990, puis en 1997, ce parcours déjà brillant, riche de mentions et autres félicitations du jury sera complété par l'obtention, à l'université de Paris V Descartes, d'un Diplôme d'études spécialisées (DES) pharmacie hospitalière et d'un doctorat d'université, dont la thèse se verra proposée pour un prix. Elle reçoit en 2001 son habilitation à diriger des recherches et devient professeur des universités en pharmacie clinique en 2003 à l'UFC et praticienne hospitalière en 2008 au CHRU de Besançon. Depuis 2005, elle est directrice adjointe de l'UFR Sciences médi-

cales et pharmaceutiques (SMP). Élue doyen de pharmacie en 2008, elle est, depuis 2007, membre de la commission scientifique de l'UFR SMP. Elle prendra également la vice-présidence « Recherche » au directoire ainsi que la présidence de la Délégation à la recherche clinique et à l'innovation (DRCI) du CHRU de Besançon. C'est aussi au début des années 2000, que Macha Woronoff valide un master en économie et gestion de la santé... Une liste de responsabilités loin d'être exhaustive et un parcours qui vise l'éclectisme plutôt que l'hyper-spécialisme. Ce dernier révèle également une appétence aux dimensions scientifique et éthique de la discipline pharmaceutique, réminiscence assumée d'images anamorphosées et traumatiques de l'enfance.

« *J'ai très vite cherché à m'engager dans des activités d'intérêt général. Je me suis intéressée à la pharmaco-économie : aux perspectives économiques et sociétales de l'industrie pharmaceutique. L'idée était de ne pas me restreindre, de m'ouvrir aux champs des possibles, de me placer à la croisée de la médecine, de la pharmacie et de l'économie. Je tisse un chemin professionnel qui se nourrit de l'ensemble des trames que je vais chercher à différents endroits. Il s'agit là d'une forme d'adaptation, d'agrégation de fils différents, de trames englobantes qui offrent la possibilité d'avoir sur les choses un recul, le fameux "pas de côté" qui sied à la prise des bonnes décisions... J'ai ainsi quitté la pharmacie pour prendre la vice-présidence recherche du directoire du CHRU de Besançon et, à l'écoute des*

collègues, de ce qu'ils développaient, j'ai muri une stratégie de recherche en trois axes forts : les biothérapies (immunothérapie et cancer en lien avec l'Établissement français du sang EFS), l'innovation technologique en développant notamment des passerelles avec l'institut Femto-ST et le monde des microtechniques en générale (innovation disruptive en robotique chirurgicale) et tout le champ du risque (développement durable, chrono-environnement, santé environnement, risque cardio-vasculaire, neurologique...) pour propulser la visibilité nationale du CHRU et le faire avancer à pas de géant ». Devenue membre du conseil d'administration de l'UFC en 2006, Macha Woronoff en assure la vice-présidence de 2016 à 2020, avant d'être élue en novembre 2020, présidente de l'UFC.

## LES ÉTUDIANTS AU CŒUR DE SA MANDATURE

Attachée à « *une gouvernance de proximité adaptée aux enjeux* », Macha Woronoff a toujours souhaité ouvrir l'université sur le monde socio-économique. Elle s'est ainsi fortement engagée dans de nombreux appels à projets liés à la santé associant différentes disciplines de l'université, le centre hospitalier et les entreprises. En sa qualité de vice-présidente, elle a notamment soutenu le développement de projets structurants comme Bio Innovation, le Health Tech Center de Temis Santé dédié à la filière d'excellence des biothérapies et des dispositifs médicaux et qui vient d'être tout récemment inauguré... Mais c'est bien la dimension humaine et plus particulièrement les étudiants qui sont au cœur de ses préoccupations pour l'avenir. « *J'ai une belle espérance et une grande ambition pour la jeune génération, celle de nos étudiantes et étudiants, qui forgeront la société de demain. Face à la crise sanitaire qui les touche de plein fouet, je porte une vigilance particulièrement attentive à leur bien-être. Nous avons notamment mis en place un guide des aides qui leur sont destinées, consultable sur le site de l'université, mais aussi créé une ligne*

d'écoute pour et par les étudiants, ouverte tous les jours et où, à l'autre bout du fil, on trouve des étudiants en master de psychologie accompagnés par des professionnels. Cette écoute qui ne juge pas, réalisée par "leurs semblables" permet aux étudiants en détresse psychologique de dépasser les freins qu'ils auraient à se rendre à une consultation plus classique chez un psychologue... Pour l'avenir, il faut que nos étudiants puissent trouver dans nos universités tout ce qu'ils sont en droit d'attendre avec un niveau de formations, de services et d'infrastructures égal à celui-ci que l'on trouve dans les grandes écoles. Quand on fait le pari des étudiants, on fait celui de la réussite économique de nos territoires, celui du futur et de l'innovation. C'est pourquoi, les enjeux de mon mandat auront pour pierre angulaire cette jeunesse apte à faire évoluer nos sociétés, qui pense systémique, qui ne restreint pas son champ de vision d'œillères passistes, qui interroge le monde, les entreprises en termes de RSE et d'environnement... », argue la présidente. Nous préparons donc leur avenir notamment à travers de vastes opérations de rénovation-construction de nos Campus (réalisation du bâtiment énergie à Belfort, dans le cadre du projet Éco-campus Nord Franche-Comté, les projets de grande bibliothèque universitaire et d'agglomération de Grand Besançon Métropole, de Maison universitaire de l'éducation Bourgogne Franche-Comté, la rénovation du site de l' Arsenal de la faculté des lettres, poursuite de la transformation du campus de la Bouloie en campus d'excellence à l'anglo-saxonne, ou encore par d'importants investissements dans le centre de simulation numérique en santé et la volonté de doubler la capacité d'accueil de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC)... ». C'est aussi en menant un vaste chantier de transformation pédagogique que Macha Woronoff entend agir : « *Nous devons imaginer une vraie individualisation de la formation adaptée aux besoins de chaque étudiant, mais aussi des attentes RH des entreprises, pour permettre une intégration facilitée dans le monde du travail*. » Autre enjeu majeur celui de l'attractivité : « *Pour faire grandir nos étudiants et par là-même nos universités, attirer des étudiants chercheurs qui in fine s'installent, créent des start-up et deviennent acteurs de nos territoires, nous devons être identifiés comme région d'innovation. Nous devons jouer la synergie, loin des guerres piccolines, tirer les leçons de la pandémie pour promouvoir la solidarité, la proximité, cultiver les compétences transdisciplinaires de nos territoires, accompagner pleinement l'UBFC sans rien renier de notre identité, en créant les conditions d'un dialogue fructueux sur un pied d'égalité avec l'UBe et tous les autres établissements membres, avec en ligne de mire le travail sur la reconduction du projet d'excellence ISITE-BFC* ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER